

PRÉSIDENCE

Direction Juridique  
et d'Administration  
Générale

Service du  
Secrétariat de  
l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

Bureau du  
Secrétariat de  
l'Assemblée

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa  
Cedex

Téléphone :  
20 30 50

Courriel :  
dja.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Emeline Garin

N° 915-2017/1-ISP

ANNÉE 2016  
10<sup>ème</sup> séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL  
de la séance de l'assemblée de la province Sud  
du vendredi 28 octobre 2016**

Le **vendredi 28 octobre 2016 à 9 h 00**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

**Présents :**

Mesdames Nicole Andréa-Song, Eliane Atiti, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguian, Paule Gargon, Marie-Françoise Hmeun, Monique Jandot, Nina Julié, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rusmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Philippe Blaise, Gil Brial, Yoann Lecourieux, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Sylvain Pabouty, Léonard Sam, Eugène Ukeiwé et Gaël Yanno.

**Absents donnant procuration :**

Madame Marie-Pierre Goyetche donne procuration à Monsieur Sylvain Pabouty ;  
Madame Isabelle Lafleur donne procuration à Madame Paule Gargon ;  
Monsieur Philippe Gomès donne procuration à Monsieur Philippe Michel ;  
Monsieur Jean-Baptiste Marchand donne procuration à Madame Gyslène Dambreville ;  
Monsieur Louis Mapou donne procuration à Madame Ithupane Tiéoué ;  
Monsieur Silipeleto Muliakaaka donne procuration à Madame Nicole Robineau ;  
Monsieur Alesio Saliga donne procuration à Madame Pascale Doniguian ;  
Monsieur Thierry Santa donne procuration à Monsieur Yoann Lecourieux.

**Absents :** Mesdames Sonia Backès et Prisca Holero, ainsi que Messieurs Grégoire Bernut, Harold Martin, Aloisio Sako et Roch Wamytan.

Soit 26 membres présents, 8 membres représentés et 6 membres absents.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

Monsieur Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;  
Madame Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;  
Monsieur Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;  
ainsi que Monsieur Dominique Molé, troisième vice-président de la province Sud.

**L'Etat était représenté par :**

Monsieur Philippe Laycuras, commissaire délégué de la République en province Sud.

**L'administration était représentée par :**

Monsieur Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud ;  
Madame Mireille Munkel, secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire, ainsi que par :

M. Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Bastogi, directrice adjointe juridique et d'administration générale (DJA) ;  
M. Beaujeu, directeur adjoint de la direction du développement rural (DDR) ;  
Mme Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;  
Mme Berger, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;  
Mme Boussiere, chef du service des affaires juridiques et de la réglementation (DJA) ;  
M. Breymand, directeur adjoint de l'équipement (DEPS) ;  
M. Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;  
M. Capron, directeur de l'éducation (DES) ;  
M. Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS) ;  
Mme Jouan-Ligne, directrice de l'équipement (DEPS) ;  
M. Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;  
M. Lafond, directeur de l'environnement (DENV) ;  
M. Le Poul, directeur de la jeunesse, des sports et des loisirs (DJS) ;  
Mme Munkel, secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire (SG) ;  
Mme Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;  
M. Oedi, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;  
Mme Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;  
Mme Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA),  
Mme Sam, stagiaire au service du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;  
Mme Saint-Prix, chargée d'affaires juridique (DJA) ;  
M. Thupako, directeur du logement (DL) ;  
Mme Travers, directrice des ressources humaines (DRH).

\*\*\*

### Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 1098-2016** : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 ;

#### 1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

**Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :**  
*Mesdames Nicole Andréa-Song, Eliane Atiti, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguan, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Laflleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rusmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs, Philippe Blaise, Gil Brial, Philippe Gomès, Yoann Lecourieux, Louis Mapou, Jean-Baptiste Marchand(arrivé à 9h08), Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Eugène Ukeiwé, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa, et Gaël Yanno.*

*Soit 34 membres présents ou représentés.*

## INTRODUCTION

Les principaux indicateurs clé de mesure de la santé financière de la collectivité sont :

- ⇒ **l'épargne brute** (et notamment le taux d'épargne brute), qui permet de mesurer la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour :
  - rembourser sa dette (épargne brute – remboursement dette = épargne nette) ;
  - autofinancer une partie de ses investissements.

Budgétairement, la règle impose que cette épargne brute doit être au moins égale au montant des amortissements.

- ⇒ **Le fonds de roulement** (1), un élément de mesure de l'équilibre financier de la collectivité qui s'apparente à une réserve disponible qui doit permettre le financement des futurs investissements et éventuellement de couvrir les besoins engendrés par la gestion courante (*fonctionnement*). Il s'analyse en nombre de jours de dépenses.

(1) (*Fonds de roulement = trésorerie + Besoin de fonds de roulement BFR*)

- ⇒ **L'endettement** au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette (taux

d'endettement et capacité de désendettement).

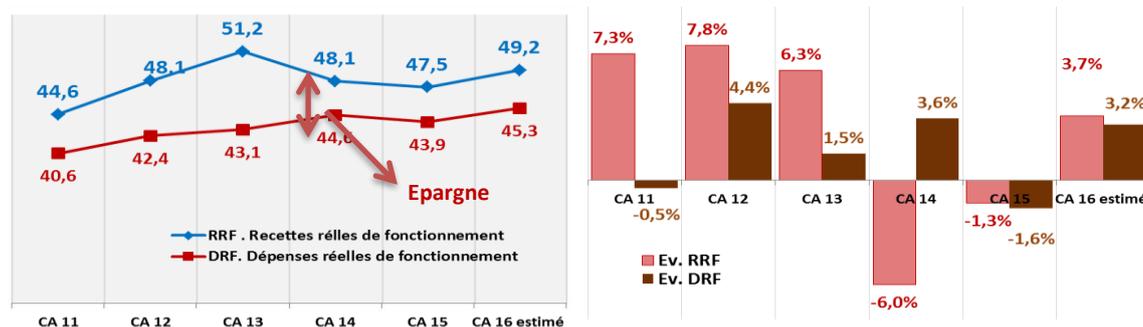
Le présent rapport va mettre en lumière ces indicateurs à partir d'une synthèse de la situation financière à fin 2016 puis au travers d'une évaluation prospective pour les 3 années à venir. Cette évaluation prospective s'établit à la lumière des premières orientations budgétaires pour l'année 2017.

## LA SITUATION DE LA PROVINCE SUD A FIN 2016

### 1. L'EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Sur la base d'un taux d'exécution des recettes de 99% et d'un taux d'exécution de 95% en dépenses, les estimations de réalisations seraient portées à 49.2 Mds F en recettes et 45.3 Mds F en dépenses, soit un solde excédentaire de 3.9 Mds F qui constitue l'épargne brute.

Taux d'exécution budgétaire	CA 2016 estimé	CA 2015	CA 2014
<b>Recettes</b>	<b>99%</b>	<b>100%</b>	<b>102%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>95%</b>	<b>94%</b>	<b>94%</b>



En synthèse, l'estimation 2016 par grands postes budgétaires :

Ressources	budg. 2016	CA 2016 estimé	CA 2015	Evol.
<b>Fiscalité NC - DG</b>	<b>31 910</b>	<b>31 910</b>	<b>31 078</b>	<b>832</b> <b>3%</b>
<b>Dotations Etat</b>	<b>6 048</b>	<b>6 048</b>	<b>5 899</b>	<b>149</b> <b>3%</b>
<b>Fiscalité propre</b>	<b>7 930</b>	<b>7 930</b>	<b>7 206</b>	<b>724</b> <b>10%</b>
<b>Dotations NC</b>	<b>2 391</b>	<b>2 033</b>	<b>1 555</b>	<b>478</b> <b>31%</b>
<b>Recouvrements divers</b>	<b>798</b>	<b>798</b>	<b>1 056</b>	<b>- 258</b> <b>-24%</b>
<b>Recettes des services</b>	<b>515</b>	<b>515</b>	<b>679</b>	<b>- 164</b> <b>-24%</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>49 592</b>	<b>49 234</b>	<b>47 473</b>	<b>1 761</b> <b>3,7%</b>

Dépenses	budg. 2016	CA 2016 estimé	CA 2015	Evol.
<b>Personnel &amp; Elus</b>	<b>20 336</b>	<b>20 275</b>	<b>19 808</b>	<b>467</b> <b>2,4%</b>
<b>Fonc. Sces</b>	<b>1 891</b>	<b>1 607</b>	<b>1 589</b>	<b>18</b> <b>1,1%</b>
<b>Interventions et subventions</b>	<b>24 589</b>	<b>22 584</b>	<b>21 620</b>	<b>963</b> <b>4,5%</b>
<b>Mvts financiers</b>	<b>299</b>	<b>299</b>	<b>266</b>	<b>33</b> <b>12,3%</b>
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>685</b>	<b>527</b>	<b>590</b>	<b>- 64</b> <b>-10,8%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>47 800</b>	<b>45 292</b>	<b>43 875</b>	<b>1 417</b> <b>3,2%</b>

Pour 2016, la croissance estimée s'établit à 3.7 % sur les recettes marquée essentiellement par l'évolution de DG NC (+3%) et la fiscalité provinciale (+10%).

En dépenses, la croissance est estimée à +3.2% avec notamment les rémunérations et charges à +2.4% et une augmentation mécanique de certaines dépenses d'interventions et subventions, principalement sur le secteur santé et social.

Sur la période 2014-2016, les gros postes de dépenses (\*) qui influencent le fonctionnement évolueraient ainsi :

Dépenses	Estimation 2016	CA 2015	CA 2014
<b>Personnel &amp; Elus</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,8%</b>
<b>Fonc. Sces</b>	<b>1,1%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>1,9%</b>
<b>Interventions et subventions</b>	<b>4,5%</b>	<b>-5,0%</b>	<b>3,3%</b>
<b>Interventions et subventions (*)</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-3,4%</b>

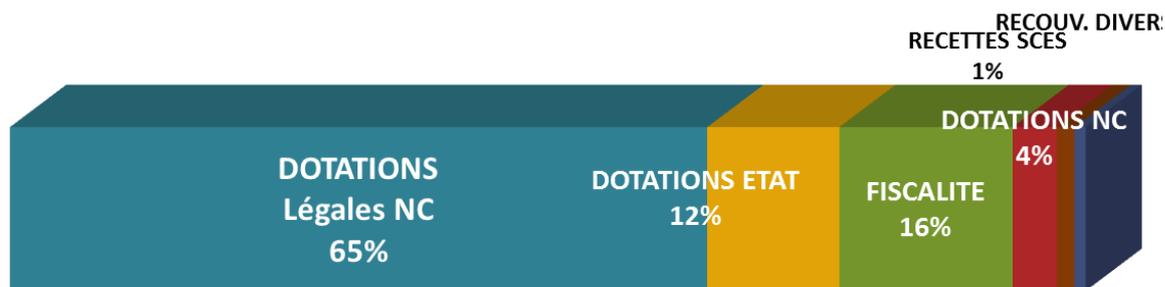
(\*) Taux de croissance moyennant les correctifs suivants sur les postes d'interventions et de subventions :

(1) 2014 – croissance hors « Opération Savexpress » sur le fonctionnement. (Pm : Recettes : +1.832 Md F / Dépenses : +1.670 Md F) et tenant compte du transfert de charges vers la NC : 1.54 Md F → (RHPA NC 1.165 Md F, contribution aide au logement 353 MF, contrôle médical unifié 19 MF).

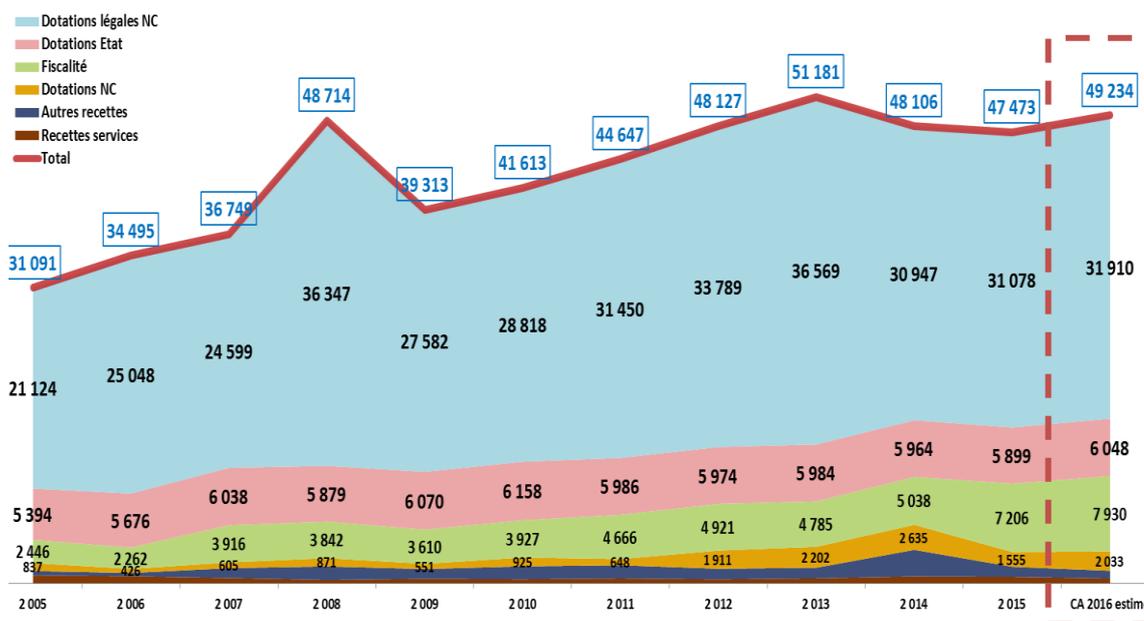
Pm, en recettes : quote-part DG NC -1.2 Md F et une nouvelle recette NC sur placement des demandeurs emploi +450 MF ;

(2) 2016 –Taux de croissance influencé par la reprise de la participation au RHPA NC : 357 MF.  
Hors RHPA → 2.8%.

### a) Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)



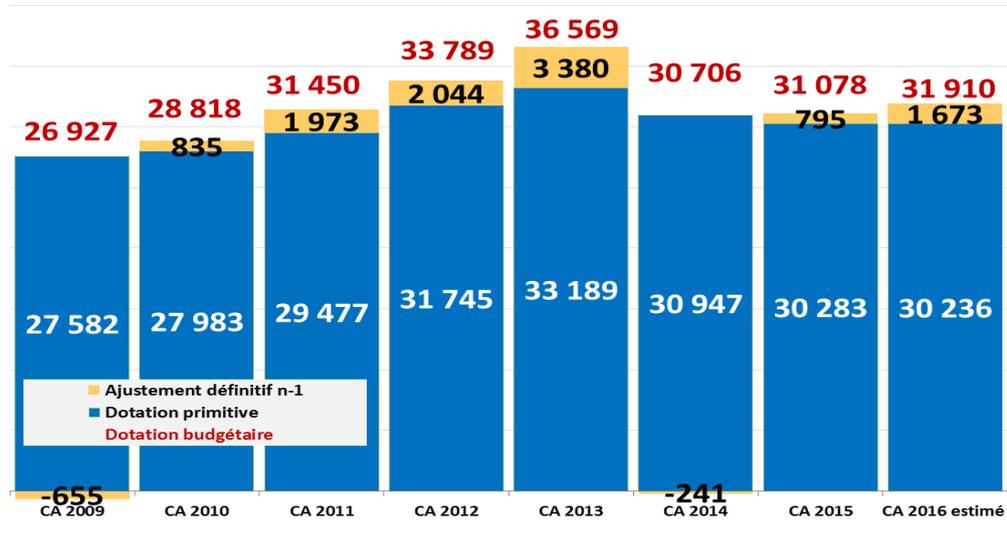
En 2016, l'essentiel des ressources est issu des reversements de la fiscalité calédonienne. A ce titre, les dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie restent prépondérantes dans l'évolution des financements du budget de fonctionnement.



Par grands postes budgétaires de fonctionnement, les évolutions constatées sur la base des comptes administratifs :

% d'évolution	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	CA 2016 estimé
<b>Dotations légales NC</b>	9,1%	7,4%	8,2%	-15,4%	0,4%	2,7%
<b>Dotations NC</b>	-30,0%	194,9%	15,3%	19,6%	-41,0%	30,7%
<b>Dotations Etat</b>	-2,8%	-0,2%	0,2%	-0,3%	-1,1%	2,5%
<b>Fiscalité</b>	18,8%	5,5%	-2,8%	5,3%	43,0%	10,0%
<b>Recettes services</b>	21,7%	-20,0%	29,4%	35,9%	-6,0%	-24,1%
<b>Autres recettes</b>	1,6%	-18,9%	-1,1%	152,3%	-62,3%	-24,4%
	<b>7,3%</b>	<b>7,8%</b>	<b>6,3%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>3,7%</b>

➤ **La dotation globale de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie**  
1<sup>er</sup> poste de ressources du budget de fonctionnement, la dotation représente 65% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) en 2016 tout comme en 2015 (64% en 2014).



Sur la période 2010-2013, les reversements de la fiscalité calédonienne ont été dynamiques avec notamment des ajustements définitifs conséquents sur les budgets supplémentaires. Au cours de ces quatre années, la dotation passe de 26,9 Mds F en 2009 à 36,5 Mds F en 2013, soit +36% de croissance en 4 ans (+9,6 Mds F injectés sur les budgets successifs).

Au CA 2015, le poste affiche une encaisse de 31,078 Mds F, soit une croissance de +1.2% par rapport à 2014.

En 2016, la DGF est estimée à 31.9 Mds F, soit +2.7%.

Sur la période 2014-2016, la baisse de la dotation NC représente 4.6 Mds F dont 1.8 Md F liés à l'ajustement de quote-part (1). A fin 2016, la perte de ressource nette sera de l'ordre de 8% sur le poste.

- (1) Rappel : En 2014, retour au plancher de la quote-part allouée aux provinces : 51,5% contre 53,5% (mis en place en 2003) pour compenser les dépenses transférées à la NC → -1.2 Md F sur quote-part ;  
En 2015, l'assiette de répartition est ajustée suite à la réallocation de la taxe sur les jeux → -600 MF sur quote-part.

Croissance de la DGF NC en MF

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 estimé
1 891	2 631	2 339	2 780	-5 863	372	832
6,9%	9,1%	7,4%	8,2%	-16,0%	1,2%	2,7%

## ➤ La fiscalité provinciale

Sur l'exercice, la fiscalité est marquée par le rendement des nouveaux centimes additionnels (Taxe sur les jeux et IRVM).

Libellé de l'opération	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 estimé
DROIT D'ENREGISTREMENT	1 312 968 850	1 148 664 695	1 311 864 530	1 729 122 397	1 400 000 000
COMMUNICATION TELEPHONIQUE	1 538 330 267	1 562 457 310	1 561 006 690	1 535 876 340	1 500 000 000
PATENTES	1 495 302 361	1 534 327 700	1 565 300 578	1 488 597 889	1 500 000 000
TAXE SUR LE PRODUIT DES JEUX	0	0	0	1 312 725 754	2 400 000 000
IMPOT SUR LE REVENU VALEURS MOBILIERES	0	0	0	460 917 675	550 000 000
CONTRIBUTION FONCIERE	300 747 209	309 698 134	380 631 407	350 977 309	350 000 000
TAXES NUITEES	221 930 284	161 080 711	148 306 240	255 588 643	160 000 000
LICENCE DEBITS DE BOISSONS	51 323 435	68 488 686	70 602 117	72 082 952	70 000 000
CONTRIBUTION TELEPHONIQUE	0	0	165 399	18 200	0
	<b>4 920 602 406</b>	<b>4 784 717 236</b>	<b>5 037 876 961</b>	<b>7 205 907 159</b>	<b>7 930 000 000</b>

## ➤ Les dotations Etat

Les dotations reçues de l'Etat comprennent la **dotation légale de fonctionnement** et les participations attendues au titre du **contrat de développement**, estimées respectivement à **5.85 Mds F** et **198 MF**.

A noter que la DGF est quasi stagnante depuis 2011 et que le recouvrement sur contrat de développement devrait clôturer la génération 2011-2015.

## ➤ Les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie

Ces dotations sont versées en contribution des dépenses opérées par la province Sud pour le compte de la

Nouvelle-Calédonie. Il s'agit notamment, du minimum vieillesse (instaurée en 2012), des placements sociaux, du placement des demandeurs d'emploi, de l'entretien des routes et des cours d'eau, de la mise à disposition de PPIC, de la santé scolaire, du PMU...

**Pour 2015, les recouvrements avoisinent le 1.5 Md F** et enregistrent une diminution de -41%. Cette baisse s'explique essentiellement par le défaut de recouvrement de la contribution 2015 au minimum vieillesse assurée par l'agence sanitaire et sociale de la NC (830 MF). En 2016, le recouvrement devrait avoisiner les 2 Mds F.

Pour mémoire, les ouvertures budgétaires 2016 :

Opération	OP - Libellé	Prévisions 2016	CA 2015
06D00238	AIDE AUX PERSONNES AGEES	850 000 000	71 547 314
06D00384	PLACEMENTS SOCIAUX - MEDICO-SOCIAL	590 000 000	601 519 608
12D04035	PLACEMENT FORMATION DEMANDEURS D'EMPLOI	430 000 000	427 471 500
08D01244	PROG NC - ENTRETIEN ROUTES TERRITORIALES	247 996 296	209 311 046
06D00008	DEPREDACTION DE VOIRIE	34 202 229	0
06D00161	SANTE SCOLAIRE	32 000 000	0
15D05182	COURSES HIPPIQUES - PMU	32 000 000	32 854 811
06D00278	PPIC	30 000 000	28 267 344
13D04206	COURS D'EAU-APICAN	27 476 784	75 211 261
07D00634	SUBVENTIONS HCD	25 000 000	0
15D05076	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	25 000 000	17 500 000
07D00526	GESTION DES DECHETS	21 000 000	0
07D00720	CONTROLE DES CVL	17 000 000	17 000 000
06D00248	OPERATIONS NON VENTILEES-MEDICO SOCIAL	12 000 000	0
06D00181	ENQUETES SOCIALES	10 000 000	6 840 000
13D04208	COURS D'EAU-NOUVELLE CALEDONIE	9 211 278	17 225 132
06D00212	MASSE SALARIALE	0	25 203 605
06D00447	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	0	25 000 000
		<b>2 392 886 587</b>	<b>1 554 951 621</b>

#### ➤ Les recettes des services

Ce poste regroupe principalement les produits issus de la gestion du patrimoine (locations d'immeubles et de terrains, redevances du domaine public maritime, cessions de biens), les entrées de parcs, sites et centres de vacances et de loisirs que gère la province Sud, les soins dispensés aux ressortissants du RUAM au sein des circonscriptions médico-sociales.

Sur ce poste, les cessions influencent sensiblement les réalisations d'un exercice à l'autre.

#### ➤ Les autres recettes

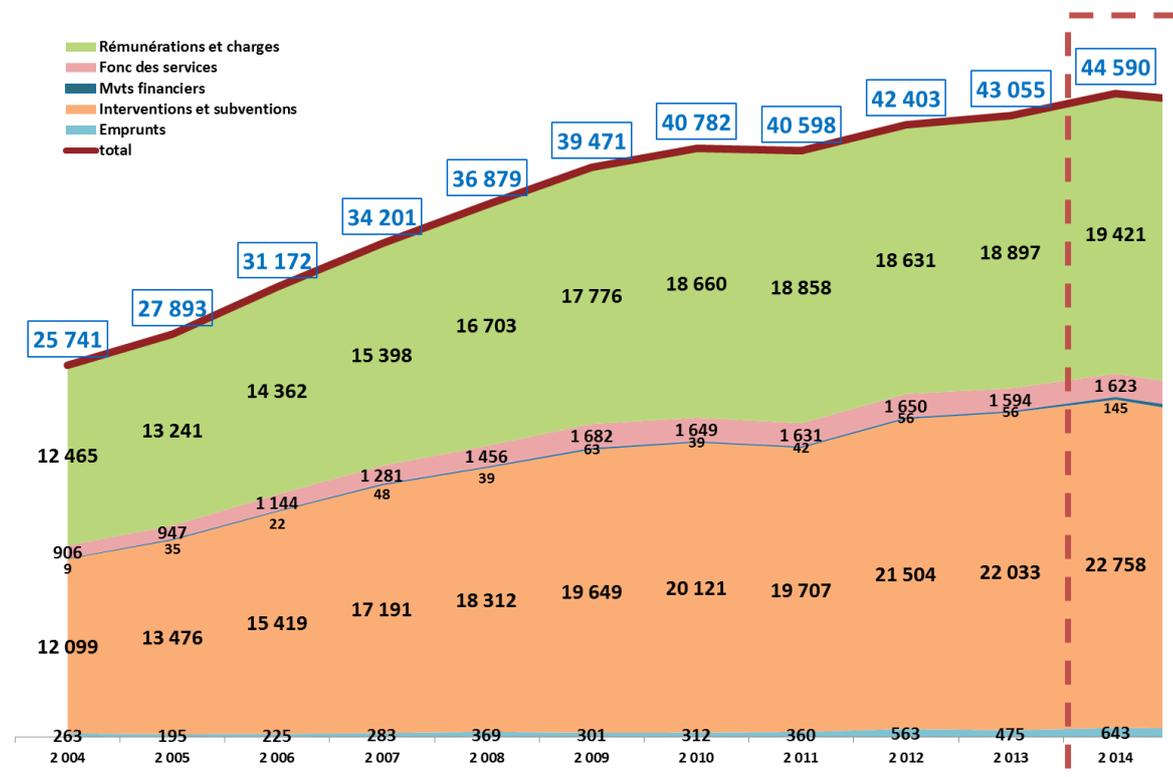
Ce poste comprend pour l'essentiel, les reversements CAFAT au titre de l'aide médicale, des participations attendues de VALE NC et de l'ADEME au titre des conventions passées pour des opérations sur le secteur de l'environnement, les intérêts STCPI, les dotations des communes dans le cadre de l'opération ODI.

En outre, il prend en compte les reversements de sommes indûment perçues (rémunérations, subventions, aides à la personne...). Ces dernières recettes expliquent la variation entre deux exercices et notamment la réduction à -24% estimée en 2016.

### b) Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

A l'instar des précédents exercices, les dépenses de fonctionnement sont soumises à un cadrage contraint afin de limiter leur croissance.

Ainsi, pour 2016, la croissance du fonctionnement se limite à 3.2% et les dépenses de personnel à 2.4% correspondant à une augmentation strictement limitée au GVT (glissement vieillesse, technicité). Néanmoins, l'ouverture de postes a été nécessaire pour mettre en œuvre la reprise de la liquidation de l'aide médicale. Ces créations trouvent leur économie future sur le retrait de la rémunération de cette gestion à la CAFAT.



En 2016, 45.3 Mds F sont consacrés au financement des dépenses de fonctionnement, une enveloppe en croissance de 3.2%. Par grands postes budgétaires de fonctionnement, les évolutions constatées sur la base des comptes administratifs :

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	CA 2016 estimé
Rémunérations et charges	1,06%	-1,20%	1,43%	2,78%	1,99%	2,4%
Interventions et subventions	-2,06%	9,12%	2,46%	3,29%	-5,00%	4,5%
Fonc des services	-1,10%	1,18%	-3,44%	1,85%	-2,10%	0,9%
Mvts financiers	7,64%	32,87%	0,19%	158,40%	83,97%	12,0%
Emprunts	15,43%	56,23%	-15,50%	35,28%	-8,20%	-10,8%
<b>Total</b>	<b>-0,45%</b>	<b>4,45%</b>	<b>1,54%</b>	<b>3,57%</b>	<b>-1,60%</b>	<b>3,2%</b>

### ➤ Les charges de personnel (... et indemnités des élus)

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se justifie principalement par le ralentissement des dépenses de personnel.

Cela s'est traduit par un gel des ouvertures de nouveaux postes et par une politique systématique de redéploiement des postes ouverts devenus vacants.

Les effets de cette politique marquent sensiblement les années 2010 à 2013. Néanmoins, l'exercice de contraction de la masse salariale et des crédits de remplacement semble avoir atteint ses limites.

A partir de 2014, la province Sud affiche un mode de croissance modéré mais nécessaire pour ne pas altérer la qualité du service public.

En 2015, le poste évolue à 2% avec une enveloppe avoisinant les 20 Mds F. celle-ci comprend la masse salariale (sur emplois permanents), les crédits de remplacement, les indemnités des élus et les autres charges de personnel (formation, missions et frais communs).

Pour 2016, tout comme en 2015, la croissance des charges de personnel doit être strictement limitée au GVT «glissement vieillesse, technicité ». Elle devrait se situer aux alentours de 2.4%.

Opération	OP - Libellé	Budg. 2016	CA 2015	Pm budg. 2015
06D00212	<b>MASSE SALARIALE</b>	<b>18 960 000 000</b>	<b>18 515 814 652</b>	<b>18 557 220 000</b>
06D00115	REPLACEMENTS INSTITUTEURS	425 000 000	411 127 855	432 500 000
06D00109	REPLACEMENTS DIVERS	224 000 000	209 563 725	209 695 000
06D00117	FORMATION DU PERSONNEL PROVINCIAL	181 508 406	168 126 439	179 528 779
06D00371	PERSONNEL PERMANENT - FRAIS COMMUNS	108 746 878	77 000 138	115 734 641
09D02114	AIDES AUX AGENTS PROVINCIAUX HANDICAPES	288 534	19 268	307 802
<b>&gt;&gt;&gt; ADMINISTRATION</b>		<b>19 899 543 818</b>	<b>19 381 652 077</b>	<b>19 494 986 222</b>
06D00246	INDEMNITES ELUS	420 000 000	416 428 717	416 625 000
06D00222	MISSIONS	15 000 000	10 373 317	20 000 000
07D00567	FORMATION DES ELUS	2 000 000	0	2 000 000
<b>&gt;&gt;&gt; INSTITUTIONS</b>		<b>437 000 000</b>	<b>426 802 034</b>	<b>438 625 000</b>
		<b>20 336 543 818</b>	<b>19 808 454 111</b>	<b>19 933 611 222</b>

## ➤ Les interventions et subventions

Sur un plan général, la croissance de ces dépenses doit être très limitée. En effet, un effort particulier sur le programme d'interventions et de subventions, associé à la croissance des charges de personnel, doit permettre de compenser l'évolution structurelle de certains postes notamment sur le secteur médico-social.

Les réalisations 2015 portent à un peu plus de 21.6 Mds F l'enveloppe consacrée par la province Sud pour son programme d'interventions de fonctionnement (incluant le programme de subventions), en réduction de 5% par rapport à 2014. Après retraitement de l'opération « Savexpress », la croissance se situe à +2% en sachant que le principal de cette évolution intéresse l'aide médicale. A noter que 66% des crédits sont mobilisés pour les secteurs de l'enseignement (4.1 Mds F) et santé-social (10.1 Mds F).

En 2016, ces deux secteurs mobilisent autant de crédits et leur croissance est significative dans l'évolution globale du programme d'interventions et de subventions. A noter comme énoncé précédemment la reprise d'une participation au régime d'aide aux personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie (RHPA NC) pour 357 MF.

FONC	Prog - Libellé long	BUDGET 16	CA 2015
4-SANTE-SOCIAL		11 250 795 883	10 104 542 243
6-ECONOMIE, EMPLOI & FORMAT <sup>o</sup> PROFESSIONNELLE		4 575 034 222	4 080 215 459
2-ENSEIGNEMENT		3 978 207 514	3 842 688 840
8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION		1 567 022 962	1 457 916 322
7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT		1 228 076 772	834 852 403
3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS		1 099 773 420	1 010 136 660
0-ADMINISTRATION GENERALE		769 396 313	169 595 048
1-SECURITE ET ORDRE PUBLIC		120 500 000	120 500 000
<b>Total général</b>		<b>24 588 807 086</b>	<b>21 620 446 975</b>

Sur la base d'un taux d'exécution de 92% (+1% par rapport à 2015), la croissance peut être estimée aux alentours de 4.5%.

C1 - Lib	Prog - Libellé long	BUDGET 16	CA 2015
INTERVENTIONS - HCD		19 158 636 740	17 065 437 644
INTERVENTIONS - OPC		334 218 265	495 664 042
SUBVENTIONS - HCD		5 095 952 081	4 059 345 289
<b>Total général</b>		<b>24 588 807 086</b>	<b>21 620 446 975</b>



P. I.T	Prog - Libellé long	BUDGET 16	CA 2015
17	AIDE MEDICALE	7 327 586 030	6 992 546 692
19	MEDICO-SOCIAL	3 305 824 088	2 648 746 420
20	SANTE PUBLIQUE	399 803 538	293 401 459
18	HABITAT SOCIAL	183 055 433	162 544 402
42	MISSION CONDITION FEMININE	34 526 794	7 303 270
<b>E-SOCIAL</b>		<b>11 250 795 883</b>	<b>10 104 542 243</b>
38	TOURISME	973 732 993	898 082 207
33	INSERTION	895 926 925	764 604 425
31	EMPLOI	882 770 172	758 094 560
37	AGRICULTURE	823 589 604	767 771 092
39	EXPANSION GENERALE	513 837 192	297 996 504
36	FORMATION	273 443 439	258 604 943
35	PECHE ET AQUACULTURE	155 167 932	145 040 091
25	ENVIRONNEMENT	31 611 612	168 804 527
40	STATIONS PROVINCIALES	24 954 353	21 217 110
<b>OMIE, EMPLOI &amp; FORMAT° PROFESSIONNELLE</b>		<b>4 575 034 222</b>	<b>4 080 215 459</b>
09	ENSEIGNEMENT PRIVE	1 296 753 943	1 413 736 232
08	ALLOCATIONS D'ENSEIGNEMENT	1 175 674 600	1 199 437 311
10	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	603 393 461	371 609 563
12	VIE SCOLAIRE ET EDUCATIVE	433 925 771	424 643 161
07	COLLEGES PUBLICS	307 913 901	293 624 683
11	INTERNATS	160 545 838	139 637 890
01	ADMINISTRATION	0	0
<b>GNEMENT</b>		<b>3 978 207 514</b>	<b>3 842 688 840</b>
30	TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE	736 529 850	700 215 445
21	RESEAU ROUTIER	720 878 501	696 456 730
22	INFRASTRUCTURE AERIENNE	89 831 540	60 245 007
24	INFRASTRUCTURE PORTUAIRE	19 783 071	999 140
<b>SPORTS ET COMMUNICATION</b>		<b>1 567 022 962</b>	<b>1 457 916 322</b>
16	JEUNESSE	374 897 742	324 350 220
14	CULTURE	334 396 268	323 575 678
15	SPORTS	263 541 213	248 387 754
13	PATRIMOINE	126 938 197	113 604 538
01	ADMINISTRATION	0	218 470
<b>URE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS</b>		<b>1 099 773 420</b>	<b>1 010 136 660</b>
25	ENVIRONNEMENT	903 560 087	563 147 529
41	DEVELOPPEMENT FORESTIER	199 650 150	184 274 600
23	COURS D'EAU	61 193 103	67 652 682
26	URBANISME	24 100 000	15 085 194
02	INSTITUTIONS	20 000 000	0
29	AMENAGEMENT RURAL	19 573 432	4 692 398
27	ZIZA-ZAC	0	0
39	EXPANSION GENERALE	0	0
<b>AGEMENT, ENVIRONNEMENT</b>		<b>1 228 076 772</b>	<b>834 852 403</b>
01	ADMINISTRATION	526 513 869	21 625 579
02	INSTITUTIONS	242 882 444	147 969 469
22	INFRASTRUCTURE AERIENNE	0	0
<b>MINISTRATION GENERALE</b>		<b>769 396 313</b>	<b>169 595 048</b>
01	ADMINISTRATION	120 500 000	120 500 000
<b>RITE ET ORDRE PUBLIC</b>		<b>120 500 000</b>	<b>120 500 000</b>
<b>général</b>		<b>24 588 807 086</b>	<b>21 620 446 975</b>

## ➤ Les autres charges de fonctionnement

Le fonctionnement des services, en croissance estimée à +2%, n'appelle pas d'observation particulière, les intérêts sur emprunts évoluent selon l'endettement l'encours de dette et les mouvements financiers correspondent essentiellement à l'apurement des créances (admissions en non-valeur et provision pour créances irrécouvrables).

## 2. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

Après une période 2010-2013 de reconstitution progressive marquée par les effets conjugués d'une maîtrise des dépenses et d'une conjoncture des recettes favorable, l'épargne brute se dégrade à nouveau en 2014. Cette diminution est liée au net repli de la fiscalité calédonienne qui impacte sensiblement l'évolution des dotations versées par la Nouvelle-Calédonie aux provinces.

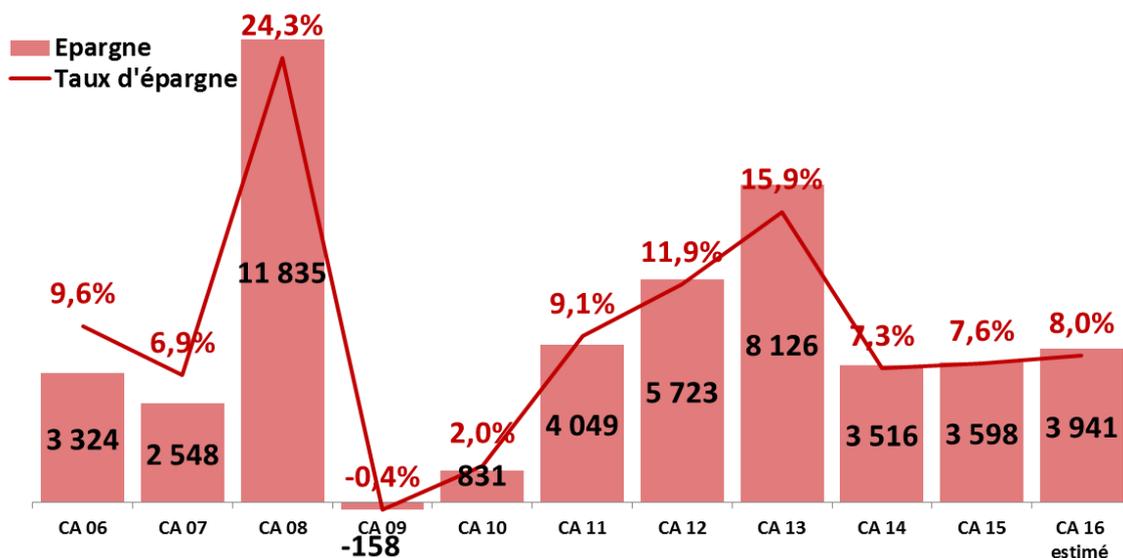
En 2015, l'épargne s'établit à 7.6%, soit 3.6 Mds F. L'épargne est donc maintenue au-dessus de la barre des 7% afin de répondre à la fois aux exigences réglementaires (déduction faite du capital remboursé en 2015, l'épargne nette est de 1.5 Md F), et financières (maintien d'un niveau d'épargne préconisé par les caisses prêteuses et notamment l'Agence Française de Développement).

Ce niveau d'épargne s'explique là encore par un effet conjugué de maîtrise des dépenses avec notamment un budget de fonctionnement en croissance de +2% (1) et le maintien du plan de financement de fonctionnement avec la création des nouveaux centimes additionnels (en net +1.2 Md F moyennant la réduction de la quote-part de DG NC (2)).

(1) En excluant l'opération Savexpress sur le CA 2014.

(2) Encaisses centimes additionnels + 1.8 Md F & réduction quote-part DG -600 MF

En 2016, les estimations de réalisations sur la section de fonctionnement permettent de dégager une épargne avoisinant les 8%. A fin 2016, l'épargne brute est maintenue à un niveau permettant de dégager une épargne nette positive de 1.8 Md F qui viendra financer l'enveloppe des investissements directs. Depuis 2014, la province Sud maintient sa capacité d'autofinancement malgré la baisse sensible des recettes.



Evolution de l'épargne nette depuis 2011

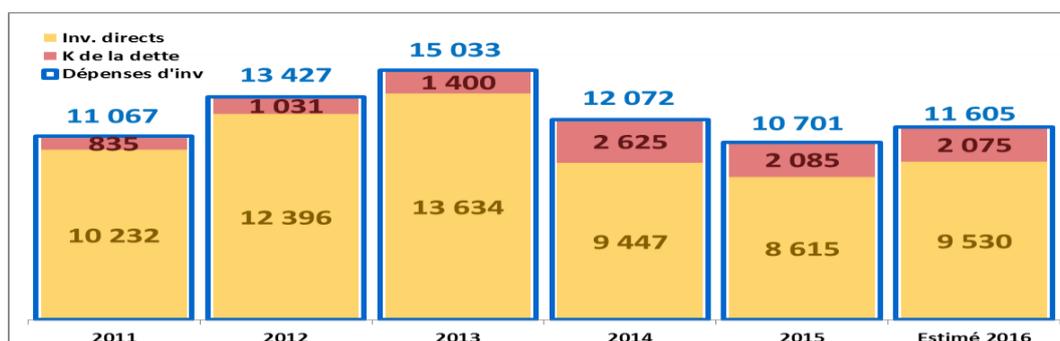
	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 409 235 491</b>	<b>6 285 754 221</b>	<b>8 601 560 197</b>	<b>4 158 949 932</b>	<b>4 188 661 139</b>	<b>4 467 938 518</b>
Intérêts sur emprunts	360 099 378	562 590 744	475 370 745	643 102 583	590 351 893	526 545 387
<b>Epargne Brute</b>	<b>4 049 136 113</b>	<b>5 723 163 477</b>	<b>8 126 189 452</b>	<b>3 515 847 349</b>	<b>3 598 309 246</b>	<b>3 941 393 131</b>
remboursement du capital	835 045 099	1 031 184 388	1 399 637 644	2 625 007 463	2 085 095 491	2 075 455 609
<b>Epargne nette</b>	<b>3 214 091 014</b>	<b>4 691 979 089</b>	<b>6 726 551 808</b>	<b>890 839 886</b>	<b>1 513 213 755</b>	<b>1 865 937 522</b>

### 3. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent d'une part, les investissements directs (au profit de la province Sud ou d'autres tiers publics ou privés) et d'autre part, le remboursement du capital de la dette. Ci-après l'évolution des dépenses d'investissements depuis 2011 :

PLAN DE FINANCEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	CA 16 estimé
Inv. directs	10 232	12 396	13 634	9 447	8 615	9 530
K de la dette	835	1 031	1 400	2 625	2 085	2 075
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>11 067</b>	<b>13 427</b>	<b>15 033</b>	<b>12 072</b>	<b>10 701</b>	<b>11 605</b>

Concernant les investissements directs, après un niveau tout particulièrement élevé sur 2012 et 2013, un retour à un niveau plus proche des 10 Mds F est souhaitable pour maintenir les équilibres financiers.



Pour mémoire, les prévisions budgétaires 2016 :

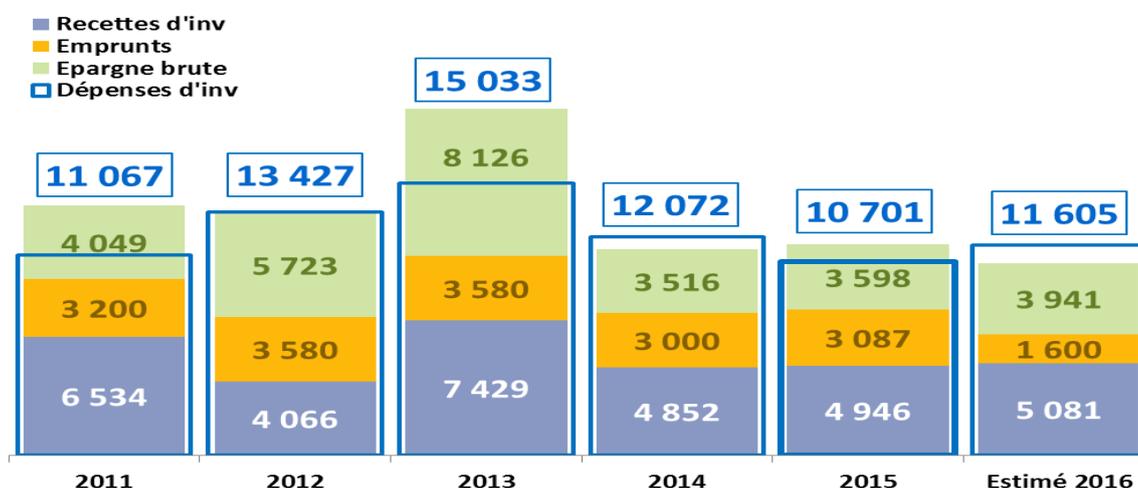
Prog	Prog - Libellé long	Budg. 2016	CA 2015
21	RESEAU ROUTIER	2 036 806 837	1 299 564 595
22	INFRASTRUCTURE AERIENNE	261 537 990	102 958 021
24	INFRASTRUCTURE PORTUAIRE	22 726 193	30 870 319
30	TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE	4 664 750	200 603
32	PARTICIPATIONS FINANCIERES	0	0
>>>	<b>8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION</b>	<b>2 325 735 770</b>	<b>1 433 593 538</b>
18	HABITAT SOCIAL	1 537 163 621	2 167 714 148
19	MEDICO-SOCIAL	486 586 312	251 556 823
20	SANTE PUBLIQUE	275 151 749	130 256 020
01	ADMINISTRATION	18 737 406	3 528 735
>>>	<b>4-SANTE-SOCIAL</b>	<b>2 317 639 088</b>	<b>2 553 055 726</b>
45	EQUIPEMENT COMMUNAL	2 088 115 242	1 154 358 612
>>>	<b>10-CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUX</b>	<b>2 088 115 242</b>	<b>1 154 358 612</b>
07	COLLEGES PUBLICS	1 496 203 952	822 991 952
09	ENSEIGNEMENT PRIVE	75 250 000	149 340 831
11	INTERNATS	45 027 685	39 979 951
01	ADMINISTRATION	4 066 984	1 764 222
12	VIE SCOLAIRE ET EDUCATIVE	0	443 279
>>>	<b>2-ENSEIGNEMENT</b>	<b>1 620 548 621</b>	<b>1 014 520 235</b>
27	ZIZA-ZAC	650 000 000	150 000 000
25	ENVIRONNEMENT	269 805 776	171 958 489
26	URBANISME	177 127 180	123 675 856
29	AMENAGEMENT RURAL	121 944 913	36 915 348
01	ADMINISTRATION	2 000 000	0
23	COURS D'EAU	28 470	1 001 350
>>>	<b>7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 220 906 339</b>	<b>483 551 043</b>
01	ADMINISTRATION	1 150 805 393	679 136 265
02	INSTITUTIONS	5 000 000	813 750
42	MISSION CONDITION FEMININE	0	0
>>>	<b>0-ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1 155 805 393</b>	<b>679 950 015</b>
34	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	638 268 913	439 853 298
25	ENVIRONNEMENT	221 212 581	340 604 754
38	TOURISME	106 370 968	25 457 400
39	EXPANSION GENERALE	93 764 615	67 827 734
40	STATIONS PROVINCIALES	55 515 690	45 770 853
37	AGRICULTURE	32 775 707	4 338 225
01	ADMINISTRATION	2 767 327	7 258 255
33	INSERTION	2 500 000	1 993 528
35	PECHE ET AQUACULTURE	800 000	2 442 930
27	ZIZA-ZAC	0	0
31	EMPLOI	0	0
36	FORMATION	0	0
>>>	<b>6-ECONOMIE, EMPLOI &amp; FORMAT° PROFESSIONNELLE</b>	<b>1 153 975 801</b>	<b>935 546 977</b>
13	PATRIMOINE	187 815 083	140 285 132
15	SPORTS	91 112 735	85 563 939
14	CULTURE	52 100 000	4 452 238
16	JEUNESSE	20 828 010	34 565 323
01	ADMINISTRATION	700 000	560 848
45	EQUIPEMENT COMMUNAL	0	0
>>>	<b>3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS</b>	<b>352 555 828</b>	<b>265 427 480</b>
46	TRAVAUX POUR AUTRES TIERS	141 296 470	95 422 918
>>>	<b>11-MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE</b>	<b>141 296 470</b>	<b>95 422 918</b>
01	ADMINISTRATION	0	0
>>>	<b>1-SECURITE ET ORDRE PUBLIC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>12 376 578 552</b>	<b>8 615 426 544</b>

Comme source de financement, la province Sud dispose d'un volant de dotations et fonds affectés à l'investissement pour couvrir ces dépenses.

Au-delà, l'équilibre s'opère avec l'épargne dégagée sur le fonctionnement et les emprunts, ressource externe qui constitue la variable d'équilibre et qui permet de couvrir l'insuffisance éventuelle d'épargne.

Enfin, l'écart de réalisation entre les dépenses réellement réalisées et les recettes réellement réalisées est couvert par le fonds de roulement.

Ci-après, le plan de financement synthétique :



PLAN DE FINANCEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	CA 16 estimé	
Recettes d'inv	6 534	4 066	7 429	4 852	4 946	5 081	48%
Emprunts	3 200	3 580	3 580	3 000	3 087	1 600	15%
Épargne brute	<b>4 049</b>	<b>5 723</b>	<b>8 126</b>	<b>3 516</b>	<b>3 598</b>	<b>3 942</b>	37%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>13 784</b>	<b>13 369</b>	<b>19 135</b>	<b>11 368</b>	<b>11 631</b>	<b>10 623</b>	
Inv. directs	10 232	12 396	13 634	9 447	8 615	9 530	
K de la dette	835	1 031	1 400	2 625	2 085	2 075	
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>11 067</b>	<b>13 427</b>	<b>15 033</b>	<b>12 072</b>	<b>10 701</b>	<b>11 605</b>	
↓↓							
<b>BFI</b>	<b>2 716</b>	<b>-58</b>	<b>4 102</b>	<b>-704</b>	<b>931</b>	<b>-982</b>	

Rappel :

$Dépenses d'investissement - (Recettes d'investissement + épargne + emprunts) = besoin de financement ou excédent de financement.$  → Variation du fonds de roulement

Pour 2015, les investissements directs portent sur une enveloppe de 8.6 Mds F complétés du capital des emprunts remboursés à hauteur de 2 Mds F (dont 248 MF de rachat anticipé d'emprunts). Au total, les dépenses, qui s'élèvent à 10.7 Mds F, sont en réduction de 11% (*les investissements directs en diminution de 9%*). La couverture par des recettes d'investissement s'établit à 57%, soit quasi 5 Mds F.

En 2016, l'enveloppe d'investissements directs est estimée à 9.5 Mds F (+11%) complétée du capital des emprunts remboursés pour 2.1 Mds F (dont 256 MF de rachat anticipé). Au total, les réalisations sont estimées à 11.6 Mds F. La couverture assurée par des recettes d'investissement s'établit à 49%. Sont compris les recouvrements de l'Etat pour 1.3 Mds F au titre de la clôture du contrat de développement 2011-2015.

Taux de couv.	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	CA 16 estimé	Moy. 5/5ans
<b>Rec. D'inv.</b>	<b>6 534</b>	<b>4 066</b>	<b>7 429</b>	<b>4 852</b>	<b>4 946</b>	<b>5 081</b>	<b>5 275</b>
	<b>64%</b>	<b>33%</b>	<b>54%</b>	<b>51%</b>	<b>57%</b>	<b>53%</b>	<b>49%</b>

L'épargne dégagée au fonctionnement se monte à 3.9 Mds F et la dette souscrite et mobilisée s'élève à 1.6 Mds F (volume d'emprunt annuel en réduction de 48%).

L'écart final de réalisation constitue un besoin de financement qui viendra grever le fonds de roulement pour 982 MF.

#### 4. LE FONDS DE ROULEMENT

L'objectif est de maintenir un fonds de roulement entre 30 et 60 jours tout en optimisant la mobilisation annuelle d'emprunt.

La nécessité d'enrayer la croissance de l'endettement, en très forte progression depuis 2009 influence directement l'évolution du fonds de roulement.

En 2016, un recours plus important à l'autofinancement explique la variation du fonds de roulement négative. Néanmoins, le fonds de roulement devrait être maintenu aux alentours du minimum requis, soit 30 jours.

Ci-dessous, la variation du fonds roulement depuis 2011 :

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	CA 16 estimé	
<b>Var. fonds de roulement</b>	<i>2 716</i>	<i>-58</i>	<i>4 102</i>	<i>-704</i>	<i>931</i>	<i>-983</i>	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 614</b>	<b>1 556</b>	<b>5 658</b>	<b>4 954</b>	<b>5 884</b>	<b>4 902</b>	
<b>Nbre de jrs dép.</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	

#### 5. L'ENDETTEMENT PROVINCIAL

La tendance à la hausse du taux d'endettement constatée depuis 2009 se poursuit, elle sera d'ailleurs accentuée par la récupération de l'encours de dette Savexpress en 2014 (3.358 Mds F dont 800 MF remboursés par anticipation la même année).

La moyenne de mobilisation passe de 1 Md F/an sur la période 2005-2009 à 3 Mds F sur la période 2010-2014.

En 2015, la mobilisation reste élevée, néanmoins la province Sud ne perd pas de vue la nécessité d'enrayer la croissance de l'endettement. A ce titre, la collectivité se doit désormais de proposer un volume d'investissement en rapport avec sa réelle capacité de financement tout en maîtrisant l'impact financier sur le long terme de la ressource externe d'emprunt.

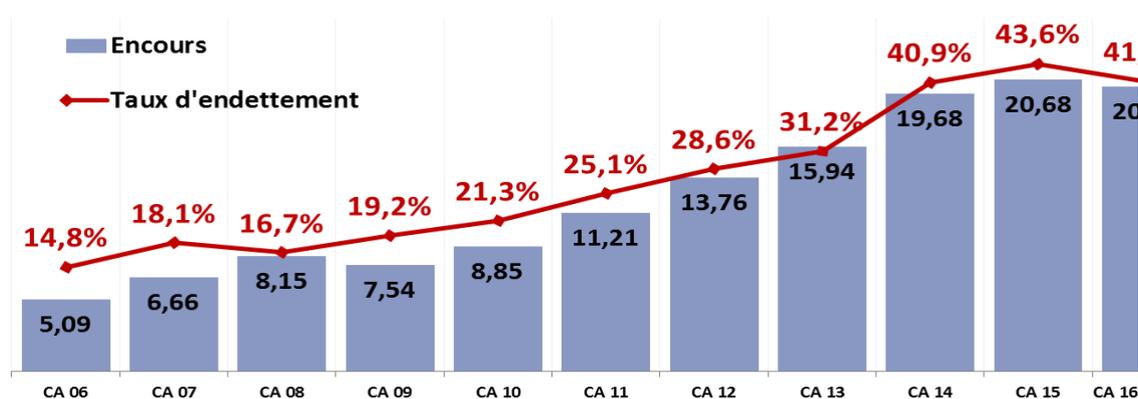
En outre, des options de rachat anticipé d'emprunts sont mises en œuvre dès fin 2014.

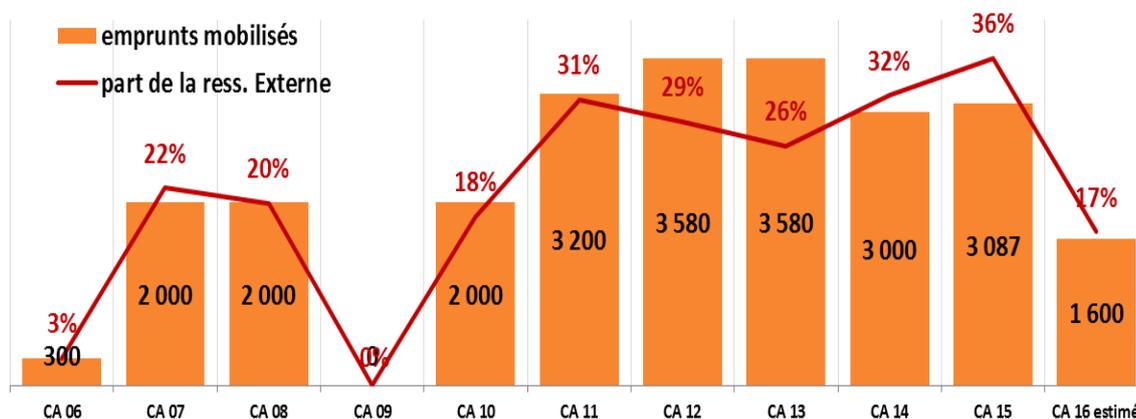
En 2016, le volume d'emprunt mobilisé permettra de stabiliser l'encours et d'amorcer sa réduction. Néanmoins, la conjoncture économique influence sensiblement le plan de financement des investissements sur les années à venir. Si le contexte d'affaiblissement des recettes fiscales perdure comme annoncé sur les années 2017 et 2018, un recours plus accru à l'emprunt à partir de 2017 sera nécessaire.

<b>Les emprunts</b>	<b>CA 2009</b>	<b>CA 2010</b>	<b>CA 2011</b>	<b>CA 2012</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
<b>Emprunts mobilisés</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>3 200 000 000</b>	<b>3 579 952 267</b>	<b>3 579 952 267</b>	<b>3 000 000 238</b>	<b>3 086 623 353</b>	<b>1 600 000 000</b>
<b>en cours de dette au 31/12 (2)</b>	<b>7 536 255 415</b>	<b>8 849 244 869</b>	<b>11 214 199 770</b>	<b>13 762 967 649</b>	<b>15 943 282 272</b>	<b>19 676 475 155</b>	<b>20 678 553 017</b>	<b>20 203 097 408</b>
<i>(2) dont rétrocession SAV</i>						<i>3 358 200 111</i>		
<b>Annuités (hors remb. Anticipé)</b>	<b>910 115 621</b>	<b>980 881 192</b>	<b>1 171 884 623</b>	<b>1 576 144 146</b>	<b>1 870 502 179</b>	<b>2 504 571 945</b>	<b>2 397 867 558</b>	<b>2 345 586 646</b>
capital	612 651 129	687 010 546	835 045 099	1 031 184 388	1 399 637 644	1 872 565 356	1 837 367 854	1 819 041 259
intérêts	297 464 492	293 870 646	336 839 524	544 959 758	470 864 535	632 006 589	560 499 704	526 545 387
Remboursement anticipé (capital)						752 442 107	247 727 637	256 414 350
<b>Evolution de l'encours</b>	<b>-612 651 129</b>	<b>1 312 989 454</b>	<b>2 364 954 901</b>	<b>2 548 767 879</b>	<b>2 180 314 623</b>	<b>3 733 192 883</b>	<b>1 002 077 862</b>	<b>-475 455 609</b>
	-8%	17%	27%	23%	16%	23%	5%	-2%
<b>variation à 5ans</b>	<b>2005-2009</b>					<b>2010-2014</b>		<b>2015-2016</b>
moyenne de mobilisation	1 098 997 613					3 071 980 954		2 343 311 677
Evolution moyenne annuelle	<b>432 616 040</b>					<b>2 428 043 948</b>		<b>263 311 127</b>
	8%					21%		1%
<b>Encours garantis au 31-12</b>	<b>5 336 960 666</b>	<b>13 906 610 593</b>	<b>21 009 469 333</b>	<b>26 488 536 292</b>	<b>32 880 576 124</b>	<b>33 195 727 173</b>	<b>34 246 359 743</b>	

A fin 2016, l'encours devrait se situer à 20.2 Mds F, soit un taux d'endettement de 41 % (sur un plafond à 150%) et capacité de désendettement sur 5 ans (sur une échelle de 7 ans) conformément au tableau suivant :

<b>les ratios</b>		<b>CA 2009</b>	<b>CA 2010</b>	<b>CA 2011</b>	<b>CA 2012</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>&lt; 7 ans</b>	<b>-</b>	<b>47,75</b>	<b>10,65</b>	<b>2,77</b>	<b>2,40</b>	<b>1,96</b>	<b>5,60</b>	<b>5,13</b>
Dette / Ep. Brute									
<b>COUVERTURE DU SCE DE LA DETTE</b>									
Epargne de gestion/Annuité	<b>&gt; à 1</b>	<b>0,16</b>	<b>1,17</b>	<b>3,76</b>	<b>3,99</b>	<b>4,60</b>	<b>1,28</b>	<b>1,58</b>	<b>1,72</b>
<b>NEVEAU D'ENDETTEMENT</b>	<b>&lt; 150%</b>	<b>19,17%</b>	<b>21,27%</b>	<b>25,12%</b>	<b>28,60%</b>	<b>31,15%</b>	<b>40,90%</b>	<b>43,56%</b>	<b>41,04%</b>
Dette / Rec. Réelles de fonc.									





## L'ÉVALUATION PROSPECTIVE 2017-2019

### 1. L'HYPOTHESE DE CADRAGE

La prospective financière permet avant tout de tester la sensibilité du budget à l'exercice de ses compétences et à l'évolution des ressources et des dépenses qui en découlent.

Elle permet de mettre en lumière les leviers d'actions ou facteurs de rigidité du budget de la collectivité.

#### a) L'évolution des ressources en 2017

##### ➤ L'évolution de la fiscalité calédonienne

Pour 2017, la Nouvelle-Calédonie table à nouveau sur une réduction de l'assiette fiscale de répartition à hauteur de 0.91 %.

En outre, en 1<sup>ère</sup> approche des recouvrements 2016, les écarts de réalisations ne permettent pas d'escompter un ajustement définitif 2016 excédentaire.

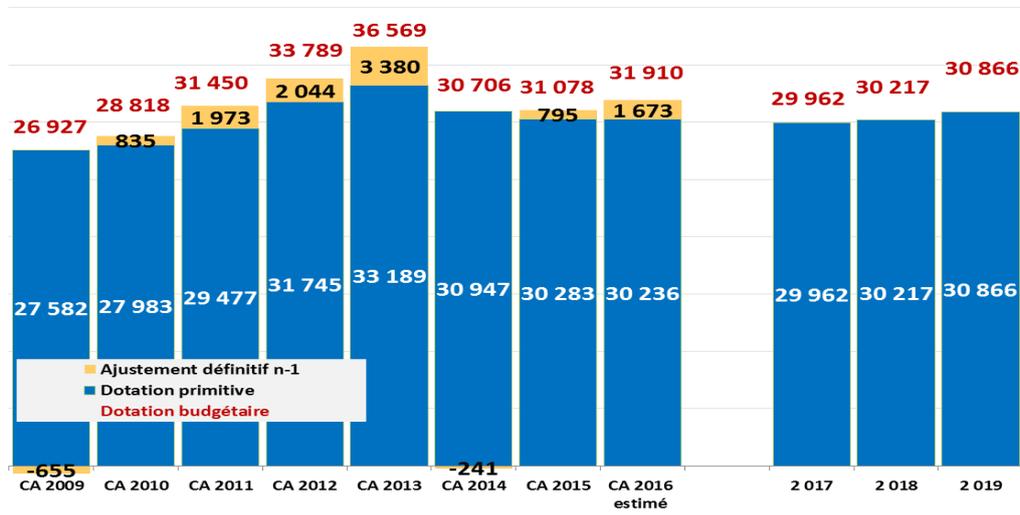
L'évolution de la dotation budgétaire allouée en 2017 par la Nouvelle-Calédonie présenterait alors une diminution de l'ordre de 6%, soit une perte de recette avoisinant les 2 Mds F.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017 (1)		Evol.	2018	2019
				dotations primitives	Ajust 2016			
Fonctionnement	30 706	31 078	31 910	29 962	-	- 1 948 -6,1%		
Investissement	1 908	1 931	1 983	1 862	-	- 121 -6,1%		
<b>Total</b>	<b>32 614</b>	<b>33 009</b>	<b>33 892</b>	<b>31 824</b>	-			
Evolution DG		395	883					
		1,2%	2,7%					
						<b>- 2 069 -6,1%</b>	<b>0,85%</b>	<b>2,15%</b>

(1) - CA 2017 sur la base d'une assiette primitive corrigée à -1%

A l'horizon 2019, les perspectives d'évolution sont estimées à +0.85% en 2018 et +2.15% en 2019.

#### 👉 Evolution de la DGF de fonctionnement qui concentre le principal de la croissance



Croissance de la DGF NC en MF

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 estimé	2 017	2 018	2 019
1 891	2 631	2 339	2 780	-5 863	372	832	-1 948	255	650
6,9%	9,1%	7,4%	8,2%	-16,0%	1,2%	2,7%	-6,1%	0,85%	2,15%

### ➤ La nouvelle génération du contrat de développement (2017-2021)

Pour mémoire, le contrat de développement 2011-2015 qui se clôture fin 2016 prévoyait une participation de l'Etat sur 5 ans à hauteur de 8.3 Mds F pour une programmation de 11 Mds F (dont 92.5% sur des programmes d'investissement).

Cette nouvelle génération 2017-2021 fixe une programmation sur 5 ans à 12 Mds F moyennant une participation de l'Etat à hauteur de 8.8 Mds F.

Enjeu ETAT	Opérations	Coût total 17-21	Part Etat	% Etat	Part P.Sud	% PS	% postes
Accès au logement		6 113 330 000	4 584 997 500	75%	1 528 332 500	25%	51%
Education et formation		1 880 000 000	1 410 000 000	75%	470 000 000	25%	16%
Infrastructures de base et continuité		1 000 000 000	750 000 000	75%	250 000 000	25%	8%
Environnement et biodiversité		980 000 000	490 000 000	50%	490 000 000	50%	8%
Développement des filières agricoles		666 670 000	500 002 500	75%	166 667 500	25%	6%
Actions pour la jeunesse		600 000 000	450 000 000	75%	150 000 000	25%	5%
Santé et accès aux soins		560 000 000	420 000 000	75%	140 000 000	25%	5%
Accès à la culture		200 000 000	150 000 000	75%	50 000 000	25%	2%
<b>Total général</b>		<b>12 000 000 000</b>	<b>8 755 000 000</b>	<b>73%</b>	<b>3 245 000 000</b>	<b>27%</b>	<b>100%</b>

En synthèse, la présentation du nouveau contrat :

Les projets proposés par la province Sud pour ce nouveau contrat de développement s'inscrivent dans huit des priorités définies par l'Etat dans la lettre de cadrage du Haut-commissariat en date du 9 mars 2016. Ils sont compatibles avec les grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie et rejoignent neuf de ses grands enjeux avec :

1. Une reconnaissance des différentes composantes de la société calédonienne, de leurs cultures et identités propres, et de leur identité commune ;
2. Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées ;
3. Un accès au logement pour tous ;
4. Un système de santé pérennisé et une meilleure prévention ;
5. Un projet éducatif au service du destin commun ;
6. Une agriculture plus performante ;
7. Des services et des infrastructures de transport répondant mieux aux besoins du pays ;
8. Une couverture améliorée du territoire par les services ;
9. Une gestion durable des ressources naturelles renouvelables adaptée à des milieux exceptionnels.

Les projets ont été priorisés au regard des enjeux de la collectivité. Les opérations retenues comme prioritaires ont été également sélectionnées en fonction de leur degré de maîtrise par la collectivité permettant leur bon déroulement dans les temps du contrat (*foncier maîtrisé, plan de financement et délai de réalisation identifiés...*). Le montant total des opérations proposées à la contractualisation s'élève à 12 milliards XPF financés à hauteur de 8,755 milliards XPF (73%) par l'Etat et l'ADEME et 3,245 milliards XPF (27%) par la province Sud décomposé comme suit par opérations :

Secti	Opérations	Coût total 17-21	Part Etat	% Etat	Part P.Sud	% PS	Coût annuel / 5 ans
FONC	Accompagnement à la scolarité	750 000 000	562 500 000	75%	187 500 000	25%	150 000 000
	Accompagnement à la réussite des élèves internes	130 000 000	97 500 000	75%	32 500 000	25%	26 000 000
	Chantier d'insertion	500 000 000	375 000 000	75%	125 000 000	25%	100 000 000
	Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint-Louis	100 000 000	75 000 000	75%	25 000 000	25%	20 000 000
-		<b>1 480 000 000</b>	<b>1 110 000 000</b>	<b>75%</b>	<b>370 000 000</b>	<b>25%</b>	<b>296 000 000</b>
INV	Habitat aidé	6 113 330 000	4 584 997 500	75%	1 528 332 500	25%	1 222 666 000
	Soutien à l'enseignement privé	1 000 000 000	750 000 000	75%	250 000 000	25%	200 000 000
	Hydraulique agricole	666 670 000	500 002 500	75%	166 667 500	25%	133 334 000
	Restructuration et extension des maisons de santé de " brousse "	560 000 000	420 000 000	75%	140 000 000	25%	112 000 000
	Espace culturel de DEVA	200 000 000	150 000 000	75%	50 000 000	25%	40 000 000
	Sécurisation des infrastructures routières	1 000 000 000	750 000 000	75%	250 000 000	25%	200 000 000
	Accord-cadre ADEME-PS	750 000 000	375 000 000	50%	375 000 000	50%	150 000 000
	Station d'épuration 2 de Koutio Tranche 2	230 000 000	115 000 000	50%	115 000 000	50%	46 000 000
-		<b>10 520 000 000</b>	<b>7 645 000 000</b>	<b>73%</b>	<b>2 875 000 000</b>	<b>27%</b>	<b>2 104 000 000</b>
<b>Total général</b>		<b>12 000 000 000</b>	<b>8 755 000 000</b>	<b>73%</b>	<b>3 245 000 000</b>	<b>27%</b>	<b>2 400 000 000</b>

### ➤ Le plan pluriannuel d'investissement

A l'ouverture de ce prochain budget primitif 2017, les plans pluriannuels d'investissement (PPI) et de fonctionnement (PPF) auront intégré les nouvelles générations de contrat de développement. Concernant le PPI, ces ouvertures portent sur une enveloppe de 17.2 Mds F XPF.

Type contrat	AP	AE	Total ouverture
Contrat de développement	9 770 000 000	1 480 000 000	11 250 000 000
Contrat d'agglomération	2 056 751 650	875 887 500	2 932 639 150
Contrat inter-collectivités	2 235 062 500	824 050 000	3 059 112 500
Contrat Province Etat communes	1 113 321 000	40 000 000	1 153 321 000
Convention ADEME	750 000 000		750 000 000
	<b>15 925 135 150</b>	<b>3 219 937 500</b>	<b>19 145 072 650</b>
<i>Pm ouverture au BS 2016</i>			
Conv. Quinquenales 17-21	1 300 000 000		
	<b>17 225 135 150</b>	<b>3 219 937 500</b>	<b>20 445 072 650</b>

Compte tenu des difficultés budgétaires et de l'absence de ressources en investissement et notamment de l'insuffisance d'épargne, une politique de rationalisation doit être mise en œuvre afin de mettre en phase le rythme des investissements avec nos réelles capacités de financement. Ces réajustements ne doivent pas pour autant empêcher la collectivité de poursuivre ses priorités provinciales et notamment l'habitat social, l'aide aux programmes d'investissement communaux, le maintien en infrastructures et collèges publics, le soutien au développement économique.

Dans l'optique du budget primitif 2017, des travaux sont engagés avec les directions provinciales pour réviser notre plan pluriannuel d'investissement. A ce titre, l'objectif est de rendre plus réaliste les prévisions de consommations de crédits à 5 ans (tranches 2017-2021) et, dans l'optique d'améliorer la lisibilité du PPI, de s'interroger sur l'opportunité de maintenir des autorisations de programme au-delà de ces 5 années.

Ci-après, la synthèse de l'actuel PPI qui fait état d'une ventilation de 97% des autorisations de programme sur la période 2016-2021 :

POI	DIR	AP Affect/Déleg	CA cumulé	Reste à Fin.	Budget 2016	PPI 17	PPI 18	PPI 19	PPI 20	PPI 21
<b>Aménagement du territoire</b>		84 384 012 582	43 805 268 211	<b>40 578 744 371</b>	6 528 557 044	6 480 263 361	6 195 959 227	5 239 365 845	4 877 264 665	6 023 567 62
<b>Développement durable</b>		16 668 032 800	10 382 419 275	<b>6 285 613 525</b>	1 988 134 633	1 438 151 650	1 425 204 271	1 167 417 118	934 474 250	1 789 039 55
<b>Education, jeunesse et vie sociale</b>		30 390 453 092	18 155 071 359	<b>12 235 381 733</b>	2 000 731 881	3 157 208 091	2 593 916 008	2 017 258 133	1 628 204 553	2 502 881 44
<b>Fonctionnel</b>		6 139 980 896	1 831 330 499	<b>4 308 650 397</b>	379 417 097	783 509 418	880 009 418	832 300 667	637 305 887	360 000 00
<b>Total général</b>		<b>137 582 479 370</b>	<b>74 174 089 344</b>	<b>63 408 390 026</b>	<b>10 896 840 655</b>	<b>11 859 132 520</b>	<b>11 095 088 924</b>	<b>9 256 341 763</b>	<b>8 077 249 355</b>	<b>10 675 488 62</b>

Pro	Libellé du programme	Données								
		AP Affect/Déleg	CA cumulé	Reste à Fin.	Budget 2016	PPI 17	PPI 18	PPI 19	PPI 20	PPI 21
21	RESEAU ROUTIER	19 971 569 141	4 068 390 142	<b>15 903 178 999</b>	2 007 729 836	2 303 000 821	2 680 025 534	2 592 300 167	2 344 553 484	1 920 000 00
01	ADMINISTRATION	15 042 026 233	6 821 437 012	<b>8 220 589 221</b>	944 734 229	905 611 224	1 100 530 847	874 540 785	645 748 391	2 919 378 69
45	EQUIPEMENT COMMUNAL	17 428 743 267	9 787 212 465	<b>7 641 530 802</b>	1 564 371 950	1 236 186 633	1 158 267 954	1 118 800 667	578 000 000	1 589 797 13
18	HABITAT SOCIAL	34 505 570 990	27 191 891 462	<b>7 313 679 528</b>	1 518 513 621	1 576 176 257	983 613 970	786 093 207	1 757 306 143	
07	COLLEGES PUBLICS	18 469 805 321	11 214 042 025	<b>7 255 763 296</b>	1 364 653 332	2 108 432 526	1 747 884 472	1 195 691 869	1 092 515 026	954 343 28
25	ENVIRONNEMENT	6 688 563 919	3 299 791 947	<b>3 388 771 972</b>	376 911 583	771 500 000	800 054 907	406 765 554	226 390 487	160 579 97
27	ZIZA-ZAC	3 000 000 000	150 000 000	<b>2 850 000 000</b>	650 000 000	300 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 150 000 00
34	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	5 488 493 590	3 914 141 655	<b>1 574 351 935</b>	598 791 108	705 000 000	485 248 774	142 081 027	97 922 900	92 818 41
20	SANTE PUBLIQUE	1 587 043 919	405 866 350	<b>1 181 177 569</b>	270 255 152	314 000 000	507 299 952	365 932 828	11 561 618	9 938 93
14	CULTURE	1 050 000 000	0	<b>1 050 000 000</b>	50 000 000	141 500 000	199 000 000	199 000 000	199 000 000	471 500 00
24	INFRASTRUCTURE PORTUAIRE	1 077 970 421	57 588 361	<b>1 020 382 060</b>	17 472 868	231 000 000	116 000 000	117 206 359	555 916	
13	PATRIMOINE	1 613 453 121	763 129 553	<b>850 323 568</b>	76 610 824	155 981 313	106 000 000	100 628 498	0	206 087 85
09	ENSEIGNEMENT PRIVE	3 250 000 000	2 457 279 810	<b>792 720 190</b>	75 250 000	172 500 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	482 470 19
11	INTERNATS	1 199 501 720	518 444 432	<b>681 057 288</b>	40 854 685	39 000 000	45 373 000	41 175 220	0	65 689 88
19	MEDICO-SOCIAL	1 013 473 349	341 501 532	<b>671 971 817</b>	440 575 645	123 000 000	14 773 400	9 645 441	0	
15	SPORTS	774 936 782	260 829 326	<b>514 107 456</b>	42 103 476	80 400 000	58 400 000	78 037 276	39 689 527	38 895 00
26	URBANISME	1 165 224 245	690 335 792	<b>474 888 453</b>	167 502 269	224 000 000	47 100 167	12 130 750	0	
46	TRAVAUX POUR AUTRES TIERS	685 946 200	269 553 853	<b>416 392 347</b>	75 248 753	37 900 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	84 720 55
38	TOURISME	429 325 806	38 740 590	<b>390 585 216</b>	112 370 968	142 048 395	75 000 000	60 000 000	0	
22	INFRASTRUCTURE AERIENNE	945 272 672	682 057 840	<b>263 214 832</b>	191 204 220	60 595 351	22 660 617	27 391 644	0	
16	JEUNESSE	240 000 000	16 758 267	<b>223 241 733</b>	9 667 522	9 000 000	41 000 000	5 000 000	8 000 000	17 000 00
40	STATIONS PROVINCIALES	561 913 173	347 278 408	<b>214 634 765</b>	59 425 207	74 900 000	58 585 333	53 920 471	15 000 000	9 968 70
29	AMENAGEMENT RURAL	365 638 664	177 554 012	<b>188 084 652</b>	132 528 792	144 200 000	308 269 997	530 000 000	526 005 863	490 800 00
35	PECHE ET AQUACULTURE	800 000 000	662 710 434	<b>137 289 566</b>	0	0	0	0	0	
37	AGRICULTURE	135 000 000	24 507 854	<b>110 492 146</b>	30 300 000	3 200 000	20 000 000	20 000 000	15 000 000	11 500 00
39	EXPANSION GENERALE	93 006 837	13 046 222	<b>79 960 615</b>	79 764 615	0	0	0	0	
33	INSERTION	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	0	
<b>Total général</b>		<b>137 582 479 370</b>	<b>74 174 089 344</b>	<b>63 408 390 026</b>	<b>10 896 840 655</b>	<b>11 859 132 520</b>	<b>11 095 088 924</b>	<b>9 256 341 763</b>	<b>8 077 249 355</b>	<b>10 675 488 62</b>

En pièce jointe, le fichier détaillé des autorisations de programmes ajustées au budget supplémentaire 2016.

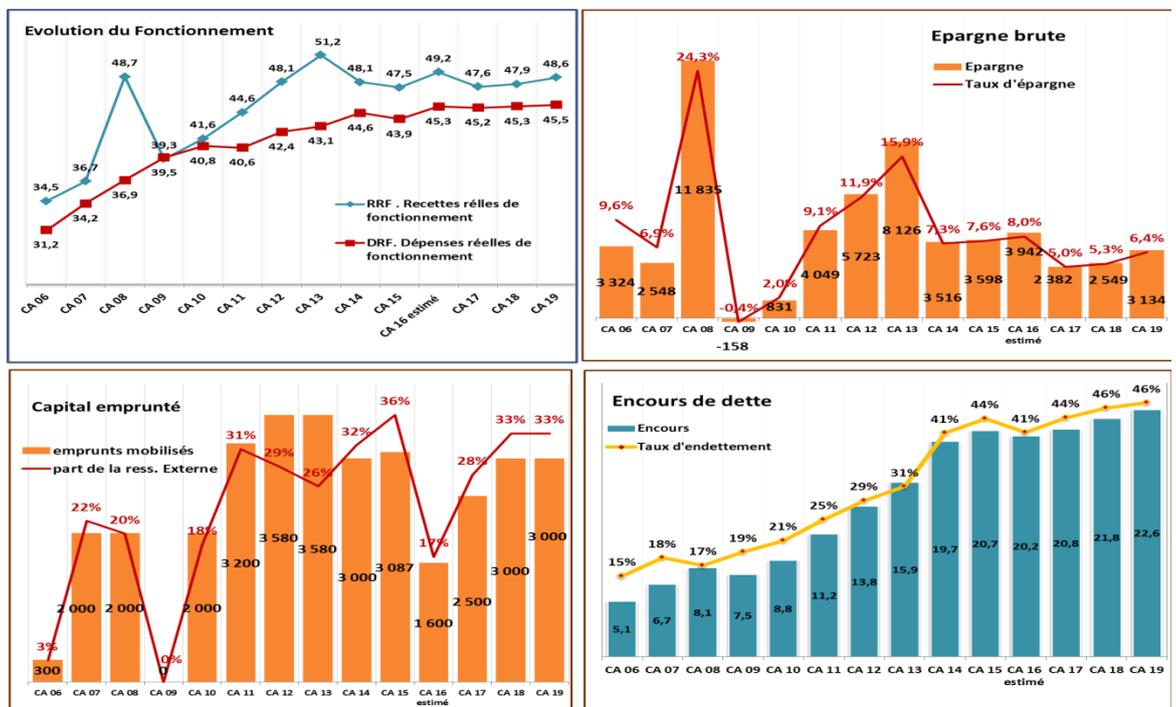
## b) Le cadrage budgétaire 2017-2019

L'hypothèse retenue prend en compte les éléments suivants à l'horizon 2019 :

- L'évolution des recettes fiscales avec la prise en compte de la baisse de la dotation légale NC en 2017 (-0.91%) puis retour progressif à la croissance sur 2018 et 2019 (+0.85% et +2.15%). Ces prévisions sont établies sur la base des éléments communiqués par la Nouvelle-Calédonie ;
- La progression des charges de fonctionnement en adaptant la croissance au besoin d'épargne de gestion nécessaire pour répondre aux obligations légales et financières (couverture de la dotation aux amortissements et remboursement de l'annuité de la dette). Ainsi, un effort tout particulier doit être engagé sur le sur le programme d'interventions et de subventions (-1.2% par an), associé à une maîtrise du fonctionnement des services et à la croissance des charges de personnel (+2% strictement limitée au GVT « glissement, vieillesse, technicité »). Autant de mesures qui visent à juguler l'effet ciseau sur le fonctionnement et compenser l'évolution structurelle de certains postes notamment sur le secteur médico-social ;
- L'effort d'investissement adapté aux réelles capacités de financement, soit + 9 milliards XPF ;
- Le maintien d'un fonds de roulement approximant les 20 jours ;
- L'emprunt annuel d'équilibre calculé sur 15 ans à des taux proches de 2%.

Postes budgétaires	CA 2015	CA 2016 estimé	2017	2018	2019
<b>CADRAGE DU FONCTIONNEMENT</b>					
<b>RECETTES</b>	<b>47 473</b>	<b>3,7% 1 761 49 234</b>	<b>-3,4% -1 675 47 559</b>	<b>0,7% 318 47 877</b>	<b>1,6% 754 48 632</b>
DOTATIONS Légales NC	31 078	2,7% 832 31 910	-6,1% -1 948 29 962	0,85% 255 30 217	2,15% 650 30 866
DOTATIONS ETAT	5 899	2,5% 149 6 048	0,4% 24 6 072	0,0% 0 6 072	0,0% 0 6 072
FISCALITE	7 206	10,0% 724 7 930	2,2% 175 8 105	0,5% 41 8 146	1,0% 81 8 227
DOTATIONS NC	1 555	30,7% 478 2 033	3,3% 67 2 100	0,5% 11 2 111	0,5% 11 2 121
RECouv. DIVERS	1 056	-24,4% -258 798	0,2% 2 800	1,0% 8 808	1,0% 8 816
RECETTES SCES	679	-24,1% -164 515	0,9% 5 520	0,9% 5 525	0,9% 5 529
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>43 284</b>	<b>3,4% 1 481 44 766</b>	<b>-0,3% -128 44 637</b>	<b>0,3% 140 44 777</b>	<b>0,3% 152 44 929</b>
PERSONNEL ET ELUS	19 808	2,4% 467 20 276	2,00% 406 20 681	2,00% 414 21 095	2,00% 422 21 517
FONC DES SCES	1 589	1,1% 18 1 607	-3,5% -57 1 550	0,0% 0 1 550	0,0% 0 1 550
INTERVENTIONS	17 561	2,2% 386 17 947	-1,6% -278 17 669	-1,6% -274 17 395	-1,6% -270 17 125
SUBVENTIONS	4 059	14,2% 578 4 637	0,0% 0 4 637	0,0% 0 4 637	0,0% 0 4 637
Mvts financiers	266	12,3% 33 299	-67% -199 100	0,0% 0 100	0,0% 0 100
Int. & subv.	21 620	4,5% 964 22 584	-1,2% -278 22 306	-1,2% -274 22 032	-1,2% -270 21 762
<b>NIVEAU D'INVESTISSEMENT</b>					
Volume annuel	8 615	9 530	9 000	9 000	9 000
Ressources directes	4 946	5 081	4 950	4 950	4 950
Tx de cov.	57,4%	53,3%	55,0%	55,0%	55,0%
<b>EMPRUNT</b>					
Besoin de financement	3 087	1 600	2 500	3 000	3 000
Tx de cov. Ress. Ext.	35,8%	16,8%	27,8%	33,3%	33,3%
Annuité de la dette :	2 675	2 602	2 451	2 549	2 764
Intérêts	590	527	540	552	568
Capital	2 085	2 075	1 910	1 998	2 195
<b>SOLVABILITE</b>					
Epargne de gestion	4 189	4 468	2 922	3 100	3 702
Epargne brute	3 598	3 942	2 382	2 549	3 134
Taux d'épargne brute	7,6%	8,0%	5,0%	5,3%	6,4%
Epargne nette	1 513	1 866	471	551	939
			423,1388	548,191	983,5439
Encours	20 678	20 203	20 792	21 794	22 599
Taux d'endettement	43,6%	41,0%	43,7%	45,5%	46,5%
Taux de désend.	5,75	5,13	8,73	8,55	7,21
Fonds de roulement	5 884	4 902	3 823	3 324	3 213
Variation du FR	931	-982	-1 079	-499	-111
Nbre de js de dépenses	39	31	25	22	21

## 2. LES RESULTATS DE LA PROSPECTIVE



L'approche des résultats à partir des indicateurs majeurs :

⇒ **l'épargne brute**

La stagnation des recettes fiscales en provenance de la Nouvelle-Calédonie au titre de la redistribution fiscale influence très fortement l'évolution du plan de financement de la section de fonctionnement. La croissance de la dotation globale de fonctionnement, qui représente au moins 65% du plan de ressources, conditionne l'évolution de cette section du budget.

Au-delà de la hausse de la fiscalité provinciale en 2015 et qui génère en année pleine quasi 3 mds F XPF, les autres recettes n'offrent que très peu de perspectives d'évolution sur la période.

La pression des dépenses reste très vive et des priorités devront être fixées sur les programmes d'interventions et de subventions, tout comme sur les dépenses de personnel pour conserver les équilibres souhaités.

Avec le nouveau repli des recettes fiscales, le taux d'épargne se dégrade inévitablement en 2017 pour se situer aux alentours de 5%. Le retour à la croissance prévue dès 2018 permettra une reconstitution toute progressive de l'épargne. Néanmoins, sur la période, l'objectif sera de dégager un niveau d'épargne de gestion suffisant pour couvrir le remboursement de la dette et assurer, dans un même temps, la couverture de la dotation aux amortissements.

⇒ **Le fonds de roulement**

En pareil conjoncture, il apparaît très complexe de maintenir un fonds de roulement entre 30 et 60 jours en sachant que la ressource externe d'emprunt prend le relais sur l'insuffisance d'épargne.

Néanmoins, l'évaluation prospective le situe à plus de 20 jours moyennant un cadre du programme d'investissement aux alentours de 9 Mds F.

⇒ **L'endettement**

Reprise de la tendance à l'endettement partiellement atténuée par les efforts de rationalisation consentis sur les trois derniers exercices (rachat anticipé, réduction du volume d'emprunts annuels).

**CONCLUSION**

L'exécutif de la province Sud s'est efforcé en 2016 de maintenir les équilibres financiers afin de ne pas dégrader la situation financière de la collectivité.

Compte tenu des difficultés qui résultent pour l'essentiel de l'affaiblissement des recettes fiscales calédoniennes, la poursuite de la maîtrise de dépenses de fonctionnement et la rationalisation des

programmes d'investissement se sont imposées à nouveau tout au long de l'année.

Au **fonctionnement**, afin d'atténuer l'insuffisance de ressources, la rehausse de la fiscalité provinciale avec le rendement en année pleine des nouveaux centimes additionnels devrait permettre d'injecter en 2016 environ 2.3 Mds F XPF (en net moyennant la réduction de la quote-part de DG NC).

En l'absence de signe de reprise sensible de l'activité en 2017, la province doit persévérer dans sa stratégie de maîtrise de ses dépenses de gestion. Un effort particulier doit être fourni sur le programme d'interventions et de subventions notamment pour modérer l'évolution de certains postes incompressibles (impact de l'augmentation de la population sur le secteur médico-social, évolutions réglementaires, etc...). Au-delà, la croissance des dépenses de personnel sera strictement limitée notamment au GVT.

Le retour à la croissance annoncé à l'horizon 2019 permettra une reconstitution progressive de l'épargne.

En **Investissement**, des efforts ont été engagés pour enrayer la progression de l'encours de dette. Ainsi, le volume annuel d'emprunt a été ramené à 1.6 Md F. L'enveloppe d'investissements directs devrait présenter une croissance de 11% qui permettront de répondre aux priorités provinciales. Dans cet environnement contraint, la province entend poursuivre ses programmes d'investissement et d'interventions tout en optimisant ses prévisions de crédits.

En matière d'investissement, elle doit mesurer l'impact de son endettement pour sauvegarder les équilibres financiers et préserver sa solvabilité. Un travail est en cours afin que le programme pluriannuel soit mis en cohérence avec la capacité de financement de la collectivité.

L'évaluation prospective repose la problématique de l'insuffisance de ressources de fonctionnement et montre à nouveau toute la difficulté à renforcer la situation financière de la collectivité si la croissance de ses ressources n'est pas dynamique.

## **2. Discussion générale**

*M. Yanno a souhaité savoir quelles seront les actions à venir, engagées par la collectivité, dans le cadre des orientations budgétaires de 2017 concernant l'insécurité grandissante et l'emploi. M. Michel a répondu que malgré les difficultés budgétaires de la province, l'aide et le financement des actions de prévention de la délinquance et de l'insécurité seront maintenues. S'agissant de l'emploi, il a indiqué que différents dispositifs d'aide à l'emploi ont été votés et mis en place par la collectivité et continueront à être soutenus au travers du budget primitif 2017.*

*Mme Tiéoué a souhaité que les investissements futurs soient équitablement répartis entre les communes de l'agglomération et les communes rurales. De plus, elle a souhaité que des investissements soient dédiés à la création de logements dans les communes rurales afin de limiter l'effet d'exode urbain. Elle a ajouté qu'il serait opportun de développer davantage de projets et d'investissements sur des terres coutumières. Elle a également souhaité que l'agriculture familiale soit davantage prise en considération.*

*M. Blaise a rappelé la situation difficile de la bibliothèque Bernheim et a indiqué qu'il conviendrait de faire un effort afin de permettre à cet établissement de perdurer dans le temps. M. Michel a répondu que la perspective de la province Sud pour l'année 2017 est de maintenir ses subventions aux établissements publics.*

## **3. Résultat des votes**

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 34 votes pour).

- **rapport n° 1826-2016/APS** : projet de délibération relative aux modalités de dépôts des cahiers des charges des lotissements en province Sud.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

*Mesdames Nicole Andréa-Song, Eliane Atiti, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguan, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Lafleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rasmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs, Philippe Blaise, Gil Brial, Philippe Gomès, Yoann Lecourieux, Louis Mapou, Jean-Baptiste Marchand, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Eugène Ukeiwé, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa, et Gaël Yanno.*

*Soit 34 membres présents ou représentés.*

Suite à l'entrée en vigueur des dispositions du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie (CUNC) relatives aux principes directeurs de l'urbanisme, la province Sud a édicté les règles et procédures en matière de permis de construire et de déclaration préalable, au travers de la délibération n° 25-2015/APS du 6 août 2015, et celles relatives aux règles générales d'aménagement, d'urbanisme et au plan d'urbanisme directeur, au travers de la délibération n° 27-2016/APS du 22 juillet dernier.

La déclinaison des principes directeurs susmentionnés se poursuit, aujourd'hui, par le biais du projet de délibération relatif aux documents du lotissement. Plus précisément, ce texte a pour objet la déclinaison des modalités de dépôt d'un cahier des charges de lotissement auprès du service compétent de la commune ou de la province.

Seront exposés successivement le contexte et l'objectif du texte (I) et le détail du projet de délibération (II).

### **I. Le contexte et l'objectif du texte**

#### **1. Le contexte**

Les règles contractuelles prévues dans les cahiers des charges des lotissements contraignent les possibilités de construction en interdisant ou restreignant le droit de construire ou d'affecter l'usage ou la destination d'une construction et ce, de manière indéfinie dans le temps. En pratique, ces règles de droit privé peuvent faire obstacle à des projets pourtant conformes aux règles d'urbanisme.

Saisi par la profession notariale et les promoteurs immobiliers, le législateur est intervenu, au travers des articles Lp.122-1 à Lp.122-4 du CUNC, afin de limiter l'opposabilité de ces règles et rendre les clauses restrictives de droits à construire caduques à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir.

L'article Lp.122-2 du CUNC dispose ainsi que :

*« (...) II- Toute disposition non-réglementaire ayant pour objet ou pour effet d'interdire ou de restreindre le droit de construire ou encore d'affecter l'usage ou la destination de l'immeuble, contenue dans un cahier des charges non approuvé d'un lotissement, cesse de produire ses effets dans un délai de cinq ans à compter de la délivrance de l'arrêté de lotir si ce cahier des charges n'a pas fait l'objet, avant l'expiration de ce délai, d'un dépôt auprès du service compétent de la commune ou de la province.*

*III- Le dépôt du cahier des charges au service compétent de la commune ou de la province est*

*décidée par les colotis conformément à la majorité définie à l'article Lp.122-3».*

Pour les lotissements autorisés avant l'entrée en vigueur de la loi du pays n°2015-1 du 13 février 2015 relative à la partie législative du CUNC, des mesures transitoires sont prévues à l'article 4, à savoir :

*« A titre transitoire, pour les lotissements autorisés avant la publication de la présente loi du pays et disposant d'un cahier des charges non approuvé, le délai de cinq ans mentionné à l'article Lp.122-2-II court à compter de cette publication.*

*Pour les lotissements disposant d'un cahier des charges approuvé, ce délai est ramené à deux ans et court à compter de la publication de la présente loi du pays. »*

La loi du pays ayant été publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 février 2015, le délai pour déposer un cahier des charges s'achève donc le 24 février 2017, s'il a été approuvé par l'autorité compétente et le 24 février 2020, s'il n'a pas été approuvé.

Il convient ici de préciser que les cahiers des charges n'ont plus à être approuvés par l'autorité compétente en matière de délivrance d'autorisation de lotir depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> septembre 1992, de la délibération n° 28-92/APS du 31 juillet 1992 *modifiant le décret n° 51-1135 du 21 septembre 1951 réglementant les lotissements en Nouvelle-Calédonie*. Un schéma relatif aux différents cas d'espèce en fonction de la date d'approbation du lotissement est joint au présent rapport.

Pour assurer leur mise œuvre effective, ces nouveaux principes directeurs de l'urbanisme nécessitent la création des dispositions provinciales objets du présent projet de délibération.

## 2. L'objectif du texte

L'objectif du projet de délibération est de décliner les modalités de dépôt des cahiers des charges des lotissements auprès des services compétents des communes et de la province Sud.

La ville de Nouméa et la province Sud ont été chacune sollicitées par des syndicats de lotissements souhaitant connaître la procédure à suivre pour procéder au dépôt d'un cahier des charges. A défaut de précisions procédurales dans le CUNC, des dépôts ont été réalisés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par notification d'huissier. Afin d'homogénéiser les pratiques et de garantir l'information auprès des colotis et des rédacteurs d'acte de vente, notamment les notaires, il convient donc de déterminer le cadre des dépôts des cahiers des charges et les suites à y donner en matière de publicité.

Les dispositions projetées sont issues de réunions de travail en bilatéral effectuées avec le président de la chambre territoriale des notaires, certains notaires, la direction des affaires juridiques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les services d'urbanisme des villes de Nouméa et Dumbéa.

Le comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) n'a pas été saisi pour avis sur le projet de délibération. En effet, l'article PS.111-1 du CUNC dispose que :

*« Le comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud est consulté pour avis sur :*

- les projets de délibération provinciale relatifs à l'urbanisme ;*
- les projets de documents d'urbanisme ;*
- toute question qui lui est soumise par son président dans les matières relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et aux opérations de rénovation urbaine portant sur tout ou partie du territoire provincial ».*

Or, le principe du dépôt d'un cahier des charges de lotissement et sa déclinaison opérationnelle ne relèvent pas du droit de l'urbanisme. En effet, ce dépôt a pour unique vocation de maintenir au civil les dispositions non-réglementaires d'un cahier des charges qui ont pour objet ou pour effet d'interdire ou de restreindre le droit de construire ou encore d'affecter l'usage ou la destination de l'immeuble. Que ce soit avant ou après le dépôt, qu'elles demeurent en vigueur ou soient caduques, ces dispositions non-réglementaires sont étrangères à la réglementation d'urbanisme applicable aux demandes d'autorisations d'occupation des sols.

Bien que ce dépôt soit effectué auprès du service compétent de la commune ou de la province, ces collectivités depositaires n'ont pas compétence pour s'y opposer. Les pièces sont déposées sous la seule responsabilité du mandataire des colotis, sur la base d'un régime déclaratif, et aucune instruction urbanistique n'est opérée.

Enfin, chaque service compétent de la commune ou de la province demeure libre d'édicter ou non un formulaire-type de dépôt, aucun formalisme particulier n'étant imposé par le projet de délibération.

## **II. Détail du projet de délibération**

Le présent projet de délibération reprend l'articulation du CUNC et est destiné à en constituer le chapitre II, intitulé « *Dispositions relatives aux lotissements* » du titre II de la partie II, intitulée « *Règles d'urbanisme applicables en province Sud* ».

Il crée une section 3 intitulée « *Dispositions relatives aux documents du lotissement en province Sud* », laquelle détermine :

- les modalités de dépôt du cahier des charges (article PS.222-1),
- les éléments du dépôt (article PS.222-2),
- les mentions du récépissé de dépôt (article PS.222-3),
- et les mesures de publicité du dépôt (article PS.222-4).

L'article PS. 222-1 indique que le dépôt du cahier des charges est réalisé par envoi d'un pli recommandé avec demande d'avis de réception ou remis contre décharge au service compétent de la commune ou de la province.

L'article PS.222-2 précise les pièces et informations du dossier de dépôt du cahier des charges, comprenant trois éléments :

- la déclaration de dépôt effectuée sous la responsabilité du mandataire des colotis, dans les conditions de majorité définies à l'article Lp. 122-3 ;
- l'identité et les coordonnées du mandataire des colotis ;
- le cahier des charges faisant l'objet du dépôt ;

Le dossier est établi en trois exemplaires si le service compétent est communal et en quatre exemplaires si le service compétent est provincial.

L'article PS. 222-3 prévoit qu'un récépissé est délivré au mandataire des colotis dans le délai de deux semaines suivant la réception ou la remise du dossier. Il est précisé que le récépissé comprend les mentions suivantes :

- la date de réception ou de remise du dossier ;
- le nom du lotissement régi par le cahier des charges ayant fait l'objet du dépôt ;
- l'identité et les coordonnées du mandataire des colotis ayant effectué le dépôt ;
- le lieu où peut être consulté le cahier des charges ayant fait l'objet du dépôt.

Le récépissé est accompagné d'un exemplaire du dossier de dépôt, dûment daté et tamponné par le service compétent. Lorsque le service compétent est provincial, une copie du récépissé et du dossier est adressée pour information à la commune sur le territoire de laquelle se situe le lotissement.

L'article PS.222-4 dispose qu'une copie du récépissé est publiée, sans délai, par voie d'affichage pendant une durée de deux mois à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle se situe le lotissement, ainsi qu'à la direction en charge de l'aménagement de la province, lorsque le service compétent est provincial. Il prévoit également que, dans le même délai de deux mois, un avis portant les mentions du récépissé est publié, par les soins du service compétent, dans au moins un journal local habilité à publier les annonces légales et judiciaires.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

## **3. Résultat des votes**

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 34 votes pour).

\*\*\*

- **rapport n° 1865-2016/APS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***  
*Mesdames Nicole Andréa-Song, Eliane Atiti, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguan, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Lafleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rusmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs, Philippe Blaise, Gil Brial, Philippe Gomès, Yoann Lecourieux, Louis Mapou, Jean-Baptiste Marchand, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Eugène Ukeiwé, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa, et Gaël Yanno.*

*Soit 34 membres présents ou représentés.*

Le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, prévoit en son article PS. 112-16 qu'un comité d'études « *se réunit aux principales étapes d'avancement des études du plan d'urbanisme directeur.* ».

L'article PS. 112-17 du code précité prévoit, par ailleurs, que le comité d'études soit composé comme suit :

- le président de l'assemblée de province ou son représentant, président du comité d'études ;
- trois membres de l'assemblée de province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés ;
- le maire de la commune ou son représentant ;
- des représentants du conseil municipal de la commune, désignés en son sein dans la limite de trois membres ;
- le président de l'ordre des architectes ou son représentant ;
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le directeur de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le chef du service en charge de l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;

- le directeur en charge de l'aménagement de la province ou son représentant ;
- un représentant des autorités coutumières concernées ;
- le président du syndicat mixte des transports interurbains ou son représentant.

Les plans d'urbanisme directeur (PUD) des communes de Nouméa, Boulouparis et Bourail sont en cours de révision et il convient, à ce titre, de modifier la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs afin de désigner au sein des comités d'études de chacune de ces communes « trois membres de l'assemblée de province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés. ».

Par ailleurs, l'article 6 de la délibération n° 108 du 15 janvier 2016 portant création et organisation du conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (CCE-NC) prévoit que des commissions mixtes sectorielles se réunissent pour étudier les évolutions de la carte des formations. Elles sont obligatoirement consultées sur ce sujet et leur composition est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'arrêté n° 2016-2039/GNC du 20 septembre 2016 fixant la composition des commissions mixtes sectorielles prévoit ainsi, en son article 1<sup>er</sup>, que ces commissions soient composées comme suit :

- le membre du gouvernement chargé de l'enseignement, de l'enseignement supérieur et de la recherche, co-président de la commission, ou son représentant ;
- le membre du gouvernement chargé de la formation professionnelle, co-président, ou son représentant ;
- le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant ;
- le directeur de la formation professionnelle continue, ou son représentant ;
- un représentant de chacune des provinces ;
- un représentant du fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de l'université de Nouvelle-Calédonie ;
- deux représentants du conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
- deux représentants du conseil consultatif de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie ;
- six professionnels du secteur invités sur proposition des partenaires sociaux ;
- six opérateurs de formation initiale ou continue invités par le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie pour la formation initiale ou sur proposition de la fédération des organismes de formation continue pour la formation continue.

Il convient à ce titre de désigner un représentant de l'assemblée de la province Sud pour siéger au sein des commissions mixtes sectorielles.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

## **3. Résultat des votes**

M. Lecourieux a souhaité qu'au sein du syndicat mixte de l'Aquarium de Nouméa et de la Province Sud, les modifications suivantes soient apportées :

- Mme Paule Gargon, titulaire de l'assemblée de la province Sud, remplacée par M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- M. Eugène Ukeiwé, suppléant, remplacé par Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante.

A l'article 2 du projet de délibération, relatif à la désignation de trois membres de l'assemblée de la province Sud au sein des comité d'études du plan d'urbanisme directeur (PUD) des communes de Nouméa, Boulouparis et Bourail, les candidatures suivantes ont été déposées :

Pour le comité d'études du PUD de Nouméa :

- proposition du groupe Calédonie ensemble : Mme Nina Julié ;
- proposition du groupe Les républicains : M. Eugène Ukeiwé ;
- proposition du groupe Union pour la Calédonie dans la France : M. Gaël Yanno.

Pour le comité d'études du PUD de Boulouparis :

- proposition du groupe Calédonie Ensemble : M. Jean-Baptiste Marchand ;
- proposition du groupe Les Républicains : M. Lecourieux ;
- proposition du groupe Union pour la Calédonie dans la France : M. Blaise.

Pour le comité d'études du PUD de Bourail :

- proposition du groupe Calédonie Ensemble : Mme Gyslène Dambreville ;
- proposition du groupe Les Républicains : M. Lecourieux ;
- proposition du groupe Le Front Indépendantiste et Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche.

Ces candidatures ont été retenues à l'unanimité.

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 34 votes pour).

\*\*\*

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 30 septembre 2016, a été communiqué aux élus.

\*\*\*

Conformément à l'article 116 de la délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 *instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)*, une information relative aux agréments accordés dans le cadre du DISPPAP a été faite en séance.

\*\*\*

Conformément à l'article 17 de la délibération n° 37-2016/APS du 30 septembre 2016 *relative à la mise en place d'un plan d'urgence local de soutien à l'emploi*, une information relative aux aides accordées dans le cadre du PULSE a été faite en séance.

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 10h52

\*\*\*

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).